

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(96^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 17 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3857).

Intérieur et décentralisation (suite).

M^{me} Osselin,
MM. Sapin,
Santoni,
Labazée,
Proriot.

MM. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ; Christian Bonnet.

Etat B.

Titre III (p. 3865).

Amendement n° 137 de M. Proriot : MM. Proriot, Laignel, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 206 du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, le rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 207 du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, Bertrand Delanoë, rapporteur pour avis de la commission des lois. — Adoption.

Amendement n° 138 de M. Proriot : MM. Proriot, le rapporteur spécial, le ministre d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. — Adoption (p. 3866).

MM. Gaudin, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3866).

Rappel au règlement (p. 3866).

M. Gaudin.

Intérieur et décentralisation (suite).

Etat C.

Titre V (p. 3867).

Amendement n° 139 de M. Proriot : MM. Proriot, le rapporteur spécial, le ministre d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI — Adoption (p. 3867).

Article 64. — Adoption (p. 3867).

Culture.

M. Planchon, rapporteur spécial de la commission des finances.
M. le président.

M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Lang, ministre de la culture.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Fait personnel (p. 3873).

M. Santoni.

3. — Ordre du jour (p. 3873).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

INTERIEUR ET DECENTRALISATION (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, au cours de ce débat sur le budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, j'interviendrai tout spécialement sur la partie relative aux collectivités locales, non seulement parce que, comme beaucoup ici, je suis élue locale, mais surtout parce que de la vie de nos villes et de nos villages dépend la vie profonde de la France.

Parce que, aussi, fondamentalement, le développement de la démocratie quotidienne et l'esprit de décentralisation passera par eux. C'est donc avec une grande satisfaction que je constate, avec mes collègues, cette progression de près de 18 p. 100 des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ; elle manifeste déjà la volonté de changement et s'inscrit à l'opposé de la politique précédente, qui voyait les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales se multiplier d'année en année, les obligeant ainsi à accroître inconsidérément les impôts locaux, surtout la taxe d'habitation qui, de par cette loi inique de l'ancienne majorité, pèse injustement sur tous les ménages, quels que soient leurs revenus.

Pourtant, ce projet de budget, s'il nous donne satisfaction, appelle aussi quelques remarques. C'est un budget en augmentation, certes, mais encore fortement centralisé. En effet, la partie globalisée, c'est-à-dire principalement la dotation globale de fonctionnement qui, par nature, est celle qui donne le plus de liberté aux communes, qui leur donne l'occasion de prendre le plus leurs responsabilités et d'assumer leurs choix, progresse moins — 15,2 p. 100 hors régularisation — que la partie affectée, c'est-à-dire les subventions d'équipement, qui augmentent de 17 p. 100. Ces subventions spécifiques sont encore très liées à des formes d'octroi très centralisées nécessitant une approbation après dépôt d'une montagne de dossiers à tous les échelons de la hiérarchie.

Sans doute, monsieur le ministre d'Etat, sommes-nous héritiers d'un passé de centralisation excessive et le projet de budget pour 1982 ne peut-il s'en dégager complètement. Sans doute pensez-vous que nous sommes bien impatientes, plus, en tout cas, que les sénateurs, mais il nous semble très important d'imprimer tout de suite, et le plus complètement possible, dans les faits cette grande idée de la décentralisation.

Certes, et nous l'apprécions, il y a déjà les dotations au titre de la décentralisation. Elles vont permettre aux communes d'alléger leur budget de toute une série de charges — justice, police, indemnités de logement versées aux instituteurs — qui avaient fini par leur incomber. Elles vont leur permettre aussi de développer des actions d'ordre culturel que, bien souvent, elles ne pouvaient prendre en charge. Mais cette manne ne va-t-elle pas surtout retomber sur les grandes villes, à l'exception du remboursement d'une partie de l'indemnité de logement aux instituteurs ?

La dotation culturelle elle-même n'est-elle pas un peu centralisée puisque, de par l'héritage, l'affectation de la plus grosse part des 350 millions de francs va aider à couvrir les frais, énormes il est vrai, mais indispensables eu égard aux insuffisances notoires, des conservatoires nationaux de musique, des grandes bibliothèques, des médiathèques, etc. ? Face à ce retard, seuls 150 millions de francs serviront de fonds incitatifs à la créativité pour des milliers d'autres communes.

Vous appelez aussi, monsieur le ministre d'Etat, avec tous les membres du Gouvernement, les collectivités locales à prendre leurs responsabilités et à participer activement à la vie économique et sociale de la France, à s'engager résolument dans l'effort de redressement du pays, dans la bataille pour l'emploi. Mais le pourront-elles autant qu'elles le souhaiteraient, enfermées qu'elles sont encore dans le carcan de la loi du passé, qui pèse si injustement sur les familles à revenus modestes ?

N'y aurait-il pas déjà moyen dans l'immédiat de pousser des portes, de laisser aux conseils municipaux des possibilités d'initiative plus grandes ? Ne serait-il pas possible de faire que certaines communes soient le lieu d'expérimentation pour tenter de concilier le développement et la solidarité indispensable, véritables laboratoires de recherche pour l'avenir, laboratoires de l'enracinement de l'idée de responsabilité et de décentralisation, qui constituent des engagements du Président de la République et du Gouvernement ?

Ce chemin-là conduira vers le changement parce qu'il répondra à l'attente des citoyens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Sapin.

M. Michel Sapin. On a beaucoup parlé ce matin de sécurité et d'insécurité, d'ordre et de désordre, mais nul n'ignore que dans votre budget, monsieur le ministre d'Etat, figurent aussi les crédits affectés au fonctionnement des tribunaux administratifs. Ne craignant pas de répéter les propos des orateurs précédents, c'est de ces tribunaux que je vous entretiendrai.

Lors de son déplacement à Lyon, la commission des lois s'est rendue dans l'ensemble des juridictions, y compris au tribunal administratif. Je ne trahirai pas un secret en vous disant que les membres de la mission ont été unanimes à reconnaître aux magistrats de ce corps de grandes qualités. Depuis 1953, date de la création des tribunaux administratifs,

leurs membres ont acquis une grande compétence, et ces tribunaux l'estime des observateurs avertis et, surtout, la confiance des justiciables.

Mais, aujourd'hui, deux problèmes principaux se posent, selon moi : l'un est fondé sur l'analyse du passé, l'autre sur l'analyse de l'avenir et les espoirs qu'il offre.

D'abord, le passé. Depuis plusieurs années, le nombre des recours devant les tribunaux administratifs a augmenté, témoignant de la confiance des citoyens, certes, mais aussi de la complexité croissante des réglementations et parfois même de l'arbitraire d'une administration moins soucieuse de justice que d'efficacité immédiate.

Les recours augmentent, mais avec eux, les mois d'attente — que dis-je, les années parfois ! — avant que n'intervienne un jugement : souvent plus de deux ans, parfois quatre.

Face à ce phénomène, pour une part prévisible, et en tout cas très rapidement visible, les responsables politiques ont réagi avec un retard condamnable. Certes, le nombre des postes a augmenté dans les toutes dernières années, mais l'aspect massif du recrutement ne met que mieux en valeur son aspect tardif.

Les conséquences en sont évidentes : la pyramide des âges, dans le corps des tribunaux administratifs, s'élargit à la base, ce qui induit de graves conséquences à moyen terme sur le déroulement des carrières. Cela, monsieur le ministre d'Etat, vous n'y pouvez rien, vous n'en êtes pas comptable, mais vous en supportez les conséquences. Il conviendra de prendre des mesures afin que les erreurs du passé soient supportables pour les magistrats concernés.

L'avenir, ensuite ; je veux parler de l'avenir que vous avez voulu, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons voulu, mes chers collègues : celui de la décentralisation.

Le projet de loi que cette assemblée a adopté et que vous défendez devant le Sénat, monsieur le ministre, avec une constance et une patience auxquelles, je crois, nous pouvons rendre hommage, tend à substituer au contrôle a priori du préfet le contrôle a posteriori des tribunaux administratifs. Ce point, chacun le sait, est un des nœuds du projet. Cette révolution dans les habitudes administratives et politiques en France fait des juridictions administratives l'élément fondamental de l'équilibre institutionnel nouveau créé entre l'Etat et les collectivités locales.

Voilà qui ne nous fait pas peur, bien au contraire, nous l'avons voulu. Mais la loi qui portera votre nom, monsieur le ministre d'Etat, crée plus encore des devoirs aux magistrats administratifs. Par contre-coup, vous aurez vis-à-vis d'eux plus d'obligations.

A ce double défi, celui du passé et celui de l'avenir, nous devons répondre, mes chers collègues, en orientant nos réflexions dans plusieurs directions.

Il convient de confirmer l'effort de recrutement en portant à vingt le nombre des postes attribués à la sortie de l'E. N. A., mode normal, pour l'heure, d'accès au corps des tribunaux administratifs.

Deuxième réflexion : il faut améliorer la justice rendue, la justice telle qu'elle est perçue en particulier par le justiciable. A mon sens, une mesure doit être prise tout de suite dans ce domaine : elle consisterait à abroger immédiatement le décret du 18 juin 1980, qui a supprimé l'intervention obligatoire du commissaire du Gouvernement. L'application de cette mesure est laissée à l'appréciation de chaque président mais, il faut le savoir, dans certains tribunaux, plus de la moitié des affaires sont jugées sans conclusions du commissaire du Gouvernement. A mon avis, cette situation est peu admissible. Outre qu'elle a abouti parfois à faire trancher les affaires par un juge unique, ce qui est une solution contraire à tous les principes des juridictions administratives, une des conséquences les plus graves de ce décret a été de provoquer une très forte augmentation des appels devant le Conseil d'Etat. Les chiffres sont là pour le prouver ! L'explication est d'ailleurs simple : le justiciable qui n'entend plus dire, comme avant, par le commissaire du Gouvernement, quels éléments sont pris en compte, et souvent même quelles sont les raisons de la décision, fait appel par crainte de l'arbitraire.

D'ailleurs, d'autres mesures permettraient un meilleur accès à la justice et une meilleure justice. Elles peuvent être étudiées. Il conviendrait, par exemple, de définir une procédure plus efficace et plus ouverte. La plupart des règles de la procédure ont été fixées il y a un siècle. Un « toilettage » s'impose donc, en ce qui concerne notamment le caractère non suspensif des recours, l'exécution des décisions de justice ou les pouvoirs du juge des référés. Bien des obstacles à un accès plus aisé au juge administratif pourraient être supprimés et certaines règles mériteraient d'être révisées. Je pense, par exemple, à l'exigence d'une réclamation préalable dans les recours en indemnités, au

système des décisions implicites ou, plus généralement, aux règles d'irrecevabilité. Ne conviendrait-il pas, monsieur le ministre d'Etat, comme l'a rappelé d'ailleurs le rapporteur pour avis de la commission des lois, de charger un groupe de travail de proposer des mesures en ce sens au Gouvernement ?

Troisième réflexion : il y a lieu de renforcer l'indépendance des magistrats du corps des tribunaux administratifs. Cette indépendance, en effet, n'est garantie par aucun texte. Elle ne résulte que d'une tradition et, parfois même, du courage de certains magistrats — qui n'a pas exclu, dans un passé qui n'est pas très lointain, diverses pressions. La question est d'importance et le seul fait de rattacher, ou de ne pas rattacher, la gestion du corps des tribunaux administratifs au ministère de la justice, s'il permet de mettre fin à de fâcheux malentendus, ne règle pas le problème. Il faudrait en ce domaine instituer un système indépendant de gestion du corps.

Voilà, mes chers collègues, les questions et les réflexions dont je voulais vous entretenir. Les tribunaux administratifs sont dignes de la confiance que la grande loi de décentralisation a mise en eux. Je crois qu'il nous revient maintenant de leur donner les moyens moraux et matériels d'assumer complètement leur mission. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Santoni.

M. Hyacinthe Santoni. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, selon le très officiel bulletin du service d'information et de diffusion du Premier ministre, le projet de budget de l'Etat pour 1982 se caractérise par une augmentation de 27,6 p. 100 pour les dépenses et de 18,9 p. 100 pour les recettes.

Quant au budget du ministère de l'intérieur, il ne progresse, lui, que de 16,17 p. 100, soit moins que l'augmentation des dépenses et même moins que celle des recettes budgétaires. Ce n'est donc pas le budget de ce ministère qui risque d'accroître le déficit !

Votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, se classe, en effet, parmi les derniers par son taux de progression des crédits, alors que la sécurité est, après le chômage et l'inflation, la préoccupation majeure des Français et que l'on assiste partout à une montée de la délinquance.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Hyacinthe Santoni. On constate aussi que, d'une part les autorisations de programme, d'autre part, les crédits de paiement, qui servent en général à financer les actions du précédent budget ne varient pas sensiblement. Donc, si vous ne faites pas moins que le précédent ministère, vous ne faites guère plus.

Compte tenu de l'inflation, qui atteindra sans doute 14 p. 100, votre projet de budget est en réalité un budget de stagnation.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. Hyacinthe Santoni. Vous annoncez la création de 5 917 emplois dans la police nationale pour, dites-vous, satisfaire les besoins importants des services dans certaines régions, notamment dans les grandes villes.

Considérant les besoins immenses de Marseille, dont je suis un élu, je ne puis qu'approuver cette décision.

La ville compte en effet seize commissariats, trois bureaux de police et 2 700 policiers en tenue, dont un certain nombre mobilisés pour la surveillance des édifices publics et des consulats, mais la population de la cité dépasse 900 000 habitants.

C'est peu pour une ville qui est le théâtre d'une vague inquiétante d'agressions en tout genre contre les personnes et les biens et où la violence règne à l'état endémique dans certains quartiers, notamment dans ceux du centre.

M. Jean-Claude Gaudin. Et du Sud !

M. Hyacinthe Santoni. Encore faut-il donner aux policiers les moyens nécessaires — voitures rapides, armement, matériel de protection, entre autres — pour faire face à des délinquants de plus en plus organisés et déterminés.

Or, 300 voitures et 300 engins à deux roues, soit une moyenne de trois par département, c'est insuffisant, compte tenu de la nécessité de renouveler le parc des véhicules de la police.

Encore faut-il aussi ne pas démoraliser la police et dérouter l'opinion comme vous le faites par vos déclarations.

Quand doit-on vous croire, monsieur le ministre d'Etat ?

Quand vous placez les policiers en position d'accusés en les traitant de racistes et de briseurs de grève ?

Où quand vous les assurez de votre soutien ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Exactement !

M. Yves Dollo. Non ! C'est inadmissible ! Un peu de dignité tout de même !

M. Hyacinthe Santoni. Ce qui est inadmissible, c'est la vérité. Elle est toujours dure à entendre ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Car, en vérité, comme en témoignent les nombreuses pertes humaines subies par les forces de l'ordre, la police accomplit un devoir dangereux et difficile qui mériterait, monsieur le ministre d'Etat, beaucoup plus de considération que n'en manifestent vos propos. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Serge Beltrame. Vous préféreriez les polices parallèles sans doute ? Elles étaient faciles à contrôler !

M. Hyacinthe Santoni. Au découragement des policiers s'ajoute le scepticisme de l'opinion quant à la volonté du Gouvernement de garantir la sécurité des Français.

En effet, l'amnistie a libéré des milliers de détenus ; la multiplication du nombre des permissions est prévue ; un grand tapage est fait autour des quartiers de haute sécurité, tapage qui exaspère même le personnel « cégétiste » des administrations pénitentiaires. (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Des rumeurs persistantes circulent, en particulier à Marseille, selon lesquelles des consignes auraient été données « en haut lieu » pour laisser faire, autrement dit pour ne pas appliquer la loi, quand les délinquants sont d'origine étrangère. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Bertrand Delanoë, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République pour la sécurité. C'est cela la démoralisation !

M. Hyacinthe Santoni. Et puis, il y a surtout les victimes, dont on ne parle jamais, comme s'il s'agissait de quantités négligeables.

C'est à peine si elles troublent les beaux esprits, plus préoccupés de « repenser » la notion même de délinquance, à la lumière d'explications toutes faites, comme le chômage, alors qu'il n'y a pas plus de délinquants parmi les chômeurs que dans les autres catégories de la population. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Bien sûr !

M. Hyacinthe Santoni. Quant à la décentralisation, dont vous êtes aussi le ministre, je ne dirai que quelques mots sur la façon dont elle est à l'œuvre dans les Bouches-du-Rhône.

L'incroyable charcutage cantonal (protestations sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes)...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Serge Beltrame. Vous ne l'avez sans doute jamais pratiqué ?

M. Hyacinthe Santoni. ... effectué, dit-on, par la fédération locale du parti socialiste se fait au profit exclusif de vos amis. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Valroff. Pas ça ! Pas vous !

M. Hyacinthe Santoni. Mais c'est la vérité ! (Protestations sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Claude Gaudin. Oui, c'est très sérieux.

M. Hyacinthe Santoni. Ce charcutage risque de ruiner la représentation démocratique de ce département en excluant du conseil général, avant tout l'opposition, et aussi vos alliés communistes, par une redistribution arbitraire des bureaux de vote. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La voilà, la solidarité socialiste !

On voit un canton prêter généreusement quelques bureaux de vote bien pensants...

M. Jean Valroff. A la Réunion ! (Sourires.)

M. Hyacinthe Santoni. ... au candidat socialiste voisin qui, depuis des années, attend, tel Wellington, les troupes de Blücher pour gagner son Waterloo ! (Protestations et rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

C'est trop dur à entendre, n'est-ce pas ?

M. Jean-Claude Gaudin. Ce sont les communistes qui devraient le dire !

M. Hyacinthe Santoni. Non, monsieur le ministre d'Etat, je ne voterai pas votre projet de budget : il ne correspond pas à l'attente des Français, car c'est un budget d'illusions.

Mais surtout, je ne voterai pas votre projet de budget parce que c'est pour moi accomplir un geste de censure envers une attitude que réprovoquent même ceux dont vous devriez être normalement les défenseurs et qui, fait sans précédent, vous ont tourné le dos, vous signifiant ainsi qu'ils ne vous considéraient pas comme leur ministre ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Guy Ducoloné. C'est un appel à la subversion !

M. Philippe Marchand. Oui, et c'est grave !

M. Hyacinthe Santoni. Monsieur le ministre d'Etat, ce matin, vous avez dit, et c'est très important, à mon avis, de la part d'un ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, que l'une des qualités primordiales d'un homme politique ou d'un homme d'Etat était de savoir garder son sang-froid et d'avoir des nerfs solides.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas votre cas !

M. André Laignel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Oui, on a bien vu ce que cela donne à droite !

M. Hyacinthe Santoni. Or je regrette que, sur les bancs de cette assemblée et à l'extérieur de cet hémicycle, en contradiction avec les propos tenus ce matin, les responsables gouvernementaux aient versé dans l'outrance verbale ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Ducoloné. C'est sans doute la dénonciation du S. A. C. qui vous gêne ?

M. le président. La parole est à M. Labazée.

M. Georges Labazée. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans ce débat, je parlerai de divers aspects de la fiscalité des communes rurales et des préoccupations des élus de ces collectivités qui constituent, par leur grand nombre, le « tissu démocratique » de notre pays.

Vous connaissez bien les difficultés auxquelles se heurtent depuis longtemps les maires des communes rurales pour élaborer leur budget. Ils n'ont pas de ressources suffisantes. Chaque fois qu'une petite commune désire réaliser un équipement, elle doit attendre du département ou de la région une subvention plus ou moins aléatoire. Souvent, lorsque la commune commence les travaux, elle a presque perdu, en raison des effets de l'inflation, l'avantage de la subvention d'équipement car il y a toujours un décalage dans le temps entre le dépôt de sa demande, son acceptation et la réalisation des travaux. En outre, si la subvention est versée trop tard, la commune ne dispose pas, souvent, des fonds nécessaires pour payer les travaux. Il est donc urgent d'instituer, surtout pour les petites communes, une dotation globale d'investissement. Le rapporteur nous l'a dit ce matin, et je vous approuve, monsieur le ministre d'Etat, lorsque vous déclarez qu'il serait dangereux de la mettre en place dès cette année car, appliquée immédiatement, la formule risquerait de pénaliser les petites communes rurales au profit des grandes villes.

Mais, vous en conviendrez, la réforme va de pair avec le projet de loi de décentralisation voté par notre Assemblée en première lecture. La mise en œuvre de la dotation globale d'investissement ne pourrait que renforcer la responsabilité des élus locaux qui n'auraient plus sans cesse à « mendier » des subsides, au gré des vents et des aléas politiques.

Mon deuxième point concerne la taxe professionnelle. Tout le monde souhaite qu'elle soit révisée, car elle est source d'injustices très graves.

Par exemple, dans une petite commune, sur quatre redevables, il arrive souvent qu'un seul artisan, parce qu'il a deux ouvriers, assure à lui seul les trois quarts du produit de la taxe professionnelle. Cela étant, attention ! Il ne faut pas faire de démagogie à ce sujet car, chaque fois que l'on diminue la taxe professionnelle, la charge est transférée sur les autres taxes, et ce sont toujours les contribuables qui paient !

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez mieux vous servir de la radio et de la télévision. Personne ne vous en tiendra rigueur car, contrairement à ce qui se passait avant, en votre qualité de ministre de l'intérieur, vous n'abusez pas des médias. Or vous pourriez expliquer aux artisans, aux commerçants, aux responsables des petites et moyennes entreprises, et à d'autres, que la simple application des lois votées avant votre arrivée a conduit à des injustices flagrantes : ils les connaissent souvent aujourd'hui, mais par une information détournée, et ils cherchent à vous rendre responsables, vous-

même, et les autres membres du Gouvernement, alors que vous n'y êtes pour rien ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Enfin, je traiterai des prêts bonifiés aux collectivités locales. Il serait nécessaire, je pense notamment aux petites communes rurales, de les en faire bénéficier, car elles pensent participer à la création d'emplois. En outre, un autre dispositif consisterait peut-être à instituer un remboursement accéléré de la T. V. A. acquittée par les communes rurales sur leurs travaux. En effet, les grandes villes disposent souvent d'une masse financière importante qui leur permet de faire face à de grandes réalisations, tandis que les communes rurales, en attendant deux ans le remboursement de leur T. V. A., supportent un handicap certain.

Voilà, monsieur le ministre, quelques suggestions. Sachez que vous pouvez compter sur notre appui total, sur l'appui du groupe socialiste de l'Assemblée...

M. Jean-Claude Gaudin. Il le savait !

M. Georges Labazée. ... pour vous aider à mener à bien votre grand projet de décentralisation et votre projet de réforme des finances des collectivités locales : nous y aspirons depuis des années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Proriot, dernier orateur inscrit.

M. Jean Proriot. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, si ce projet de budget traduit un certain effort dans le domaine des concours de l'Etat aux collectivités locales, j'aimerais cependant rappeler ce qui avait été entrepris, dès 1975, par le gouvernement précédent, en faveur des communes et des départements.

L'objectif de Valéry Giscard d'Estaing était de promouvoir la démocratie, en commençant par ses fondements, c'est-à-dire en la laissant s'épanouir dans la vie locale. Les réformes entreprises, remboursement de la T. V. A. sur les investissements, en 1976, dotation globale de fonctionnement, en 1979, aménagement de la fiscalité directe locale, en 1980, ont permis une adaptation, une amélioration et une clarification des concours de l'Etat.

Aussi, la commission chargée du « bilan de la situation de la France », dite commission Bloch-Lainé, a-t-elle reconnu qu'il y avait une plus grande autonomie des collectivités locales et un renforcement de leur responsabilité financière.

Or, si le Gouvernement affiche aujourd'hui une volonté très ferme sur la décentralisation, des contradictions apparaissent cependant à la lecture de votre projet de budget et de certains de ses chiffres.

En effet, sans reprendre la dotation globale d'équipement prévue en 1980, le Gouvernement a procédé à un très faible accroissement des subventions d'équipement au profit des collectivités locales. Compte tenu du fonds de compensation de la T. V. A., les subventions d'équipement en 1982 ne progressent, en autorisations de programme, que de 13,9 p. 100. Un tel taux, bien inférieur à la moyenne des dotations du budget de l'Etat, est insuffisant pour que les communes et les départements puissent se doter des moyens d'équipement qui leur sont nécessaires.

Si l'opposition d'hier réclamait le remboursement sans délai de la T. V. A. acquittée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'investissement, j'observe que les crédits proposés par le Gouvernement dans le projet de budget pour rembourser les collectivités locales ne seront pas suffisants pour permettre à l'Etat de payer sans retard communes et départements.

Autre incohérence : la majoration dans des proportions infimes de la dotation globale de fonctionnement. En effet, depuis l'institution de celle-ci, sa majoration est pour la première fois inférieure à celle de l'année précédente : 15,2 p. 100 contre 18,6 p. 100 en 1981. Et à ces 18,6 p. 100, il faut ajouter les 3 p. 100 de bonifications accordés en cours d'année. L'écart, de 12 p. 100, est bien significatif : l'augmentation est de 27 p. 100 pour les dépenses de l'Etat, de 15 p. 100 pour les communes ! Puisque vous nous parlez sans cesse de bilan, il est incontestable que celui de la dotation globale de fonctionnement était excellent. En quatre ans, elle avait permis d'améliorer de façon considérable les ressources ordinaires des collectivités locales : le constat vaut surtout pour les petites communes rurales souvent dépourvues de ressources provenant de taxes professionnelles. Cette dotation constitue également un moyen pour combattre une certaine inégalité dans l'octroi des subventions spécifiques.

Or, dans le projet de budget pour 1982, la D. G. F. ne représente que 51,8 milliards de francs. De plus, vous avez annoncé qu'il ne fallait pas s'attendre à une régularisation, en raison de la conjoncture. M. Frelaut, notre collègue du groupe commu-

niste, parle même d'une augmentation réelle de 12,06 p. 100, compte tenu du reliquat versé en 1981.

Votre politique de décentralisation monsieur le ministre d'Etat n'est qu'un leurre.

Aussi, le coup d'arrêt brutal de la progression va-t-il poser d'énormes difficultés à nos communes qui, par ailleurs, subissent de plein fouet un accroissement considérable de leurs charges lié à l'inflation croissante et au renchérissement du crédit.

Bornons-nous à constater qu'à un moment où l'on fait grand bruit autour de la décentralisation, le moindre grain de mil ou de millet eût mieux fait l'affaire des élus que de grandes réformes de structures repoussant à 1983 ces ressources nouvelles que nous attendons avec curiosité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean Proriot. Le Gouvernement est resté silencieux sur les possibilités d'emprunt des communes. Or, la caisse des dépôts et consignations vient d'augmenter son taux de 1,5 p. 100 au minimum.

Par ailleurs, le taux de référence des emprunts contractés en dehors du secteur public ou semi-public est à 17,70 p. 100. Les collectivités locales, afin d'éviter un endettement important seront amenées à différer un grand nombre d'équipements, ce qui n'ira pas sans créer des difficultés redoutables pour les entreprises en retardant la relance et ce qui augmentera le nombre des chômeurs.

Pas davantage, le Gouvernement n'a pris en considération le statut des agents communaux dans sa réforme sur la décentralisation. Alors qu'il faisait très largement partie du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales, voté par le Sénat en 1980 ce statut reste bel et bien aujourd'hui lettre morte.

Pour la police, il est aisé de trouver dans l'actualité de ces derniers mois des exemples de déclarations contradictoires.

Il faut souligner l'échec de la police et de la gendarmerie devant le laxisme du garde des sceaux.

A ce propos, on peut rappeler que la loi d'amnistie qui a été votée en juillet excluait de son champ d'application tous les pensionnaires des maisons d'arrêt ayant tiré sur des agents de l'ordre public. Mais ce texte a été tourné par le ministre de la justice qui a pris discrètement des mesures individuelles. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pour le personnel, le logement, l'équipement, vous vous bornez à appliquer les décisions du conseil des ministres du 14 juin 1979 sur l'établissement d'un plan pluriannuel pour les véhicules, l'armement, les moyens de transmission, etc., plan qui a vu ses traductions budgétaires en 1980 et en 1981.

En effet, le gouvernement Barre avait décidé le recrutement de mille policiers par an, un peu plus, en fait, compte tenu de la remise sur la voie publique d'un certain nombre de policiers valides affectés jusqu'alors dans des bureaux puis remplacés par des commis.

Nous nous félicitons aussi que le nombre de 7 000 revolvers Manurhin dont le précédent gouvernement avait décidé l'achat pour 1981 soit également retenu pour 1982, encore que nous aurions préféré qu'il y eût une augmentation.

Nous espérons, à ce sujet, que les dispositions seront prises pour former au tir les personnels auxquels seront confiées ces armes indispensables.

Monsieur le ministre d'Etat, vous voulez, dites-vous, supprimer les grands hôtels de police au profit des petits postes de police. Mais ces directives datent de plusieurs années ! Les dossiers de votre département doivent en porter la trace.

M. Delanoë a parlé des veuves de policiers. Il ignore sans doute les mesures que M. Christian Bonnet, votre prédécesseur, monsieur le ministre d'Etat, avait déjà prises pour leur assurer une retraite décente.

En conclusion, ce projet de budget présente de nombreux signes de continuité et, dès lors, il n'est pas facile de comprendre la description presque apocalyptique du porte-parole socialiste, M. Delanoë, qui, en somme, accuse votre prédécesseur d'avoir réussi la gageure de créer un Etat policier... sans police et sans moyens.

Dernier point, la prime de sujétion.

Notre collègue M. Pernin, député de Paris, a reçu les représentants syndicaux des personnels. Ils ont rappelé la promesse non tenue du Président de la République, l'intégration de la prime au salaire en moins de cinq ans. Par un amendement de

dernière heure, vous inscrivez une provision d'un million de francs, ce qui tient du ridicule puisqu'il faudrait, indique le rapport, 83 millions de francs par an pendant cinq ans pour une intégration totale.

M. Philippe Marchand. Démagogie !

M. Alain Hauteceur. Qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. Jean Proriot. De plus, vous portez le délai à dix ans !

Pour les différentes raisons que je viens d'exposer, le groupe Union pour la démocratie française ne votera pas pour ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Deffarre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre à chacun des orateurs qui m'ont interrogé depuis ce matin, dans l'ordre dans lequel ils se sont exprimés.

M. Rieubon m'a notamment interrogé à propos des textes sur la décentralisation qui doivent venir en discussion. Sur la répartition des compétences, le projet que prépare le Gouvernement sera bientôt prêt et pourra, je l'espère, être soumis au Parlement soit à la session extraordinaire de janvier, s'il y en a une, soit au début de la session de printemps. En ce qui concerne le texte sur la répartition des crédits, les transferts de crédits de l'Etat aux collectivités territoriales et la refonte du système des finances locales, je veux éviter de tomber dans l'erreur grave de nos prédécesseurs quand ils avaient institué la taxe professionnelle.

M. André Laignel, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est pourquoi j'ai décidé de faire une véritable simulation sur le terrain. Rappelez-vous : quand notre ami Boulloche avait suggéré une simulation, on l'avait accusé de faire du surréalisme fiscal, et quand ces messieurs ont voulu appliquer leur système, le scandale a été tel qu'ils ont dû reculer, renvoyer et que nous subissons encore les conséquences de leurs erreurs.

Puis, viendront en discussion les textes sur le statut des élus, sur les cumuls, sur le statut de la Corse, sur celui de Paris et celui de l'Île-de-France. Cet ensemble permettra de répondre à toutes les questions que M. Rieubon a posées.

Je dois répondre à deux questions de M. Delanoë. La première était relative à la pension de réversion pour les veuves de policiers tués en service. Le taux sera porté de 50 à 100 p. 100 par un projet qui sera bientôt transmis pour avis au ministère compétent et quand le Gouvernement se sera prononcé définitivement, il sera déposé sur le bureau du Parlement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quant aux femmes agents, elles toucheront à partir de l'année prochaine leur retraite à cinquante-cinq ans, avec tous les services comptabilisés en partie B. Là aussi, un texte est en préparation qui, une fois suivie la même procédure, sera inscrit à votre ordre du jour.

M. Koehl m'a interrogé sur les conséquences de la loi de décentralisation en Alsace et en Lorraine. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à ce sujet qu'il serait tenu compte des particularités de ces départements. Je confirme que je n'ai pas l'intention de revenir sur l'acquis auquel vous tenez tous, messieurs, ainsi que vous en avez exprimé le sentiment à plusieurs reprises.

M. Popcren m'a interrogé sur nombre de sujets, non sans rappeler d'abord que la violence, en France, ne date pas du mois de mai dernier, et c'est vrai. A regarder comment les choses se sont passées en France, à les regarder avec sérieux, pas comme M. Santoni l'a fait tout à l'heure, on s'aperçoit que c'est à partir des années 1960, c'est-à-dire à partir du moment où les gouvernements de droite ont été solidement installés en France que la violence a commencé à se développer dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Si vous ne me croyez pas, messieurs de l'opposition, relisez donc le rapport fait par l'un des vôtres, M. Peyrefitte, avant qu'il ne soit garde des sceaux.

M. Alain Hauteceur. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le Gouvernement de l'époque l'avait chargé d'établir un rapport sur ce point. J'ai eu la curiosité de le relire. Si vous voulez bien le lire, vous aussi — vous ne l'avez sans doute pas encore fait — vous vous apercevrez que c'est bien à partir de 1960 que la violence s'est développée dans notre pays...

M. Pascal Clément. Quel rapport ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et qu'elle n'a cessé de croître, depuis.

Ce n'est pas en cinq mois qu'un gouvernement, son ministère de l'intérieur peuvent revenir sur tout ce qui a été fait, ou sur tout ce qui ne l'a pas été. La violence est un fait. Elle a commencé, elle s'est développée et amplifiée sous votre règne. J'essaie de me donner les moyens de la combattre. Il me faudra évidemment du temps, mais j'espère y parvenir, alors qu'à votre époque sa courbe n'a pas cessé de croître. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pascal Clément. C'est la droite, à Marseille ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Et le S. A. C. ! Le S. A. C. !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Messieurs, laissez-moi répondre à cet aimable interrupteur que Marseille, c'est en France et qu'il y a une police nationale comme sur tout le territoire. Si la violence a augmenté à Marseille, comme ailleurs...

M. Pascal Clément. Pire qu'ailleurs !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Non, monsieur le député, moins qu'ailleurs.

Si la violence a augmenté à Marseille, disais-je, c'est que la police nationale n'était pas dotée des effectifs et des moyens appropriés.

M. Pascal Clément. Cela va changer, alors ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Ce n'est pas avec les projets de votre gouvernement et son augmentation d'effectifs de 1 000 unités par an seulement que l'on pouvait avoir quelque chance de venir à bout de la violence. Avec nous, il y en aura 7 000. Progrès considérable. Vous, vous n'étiez pas capables de le réaliser. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'en reviens aux questions de M. Poperen. Je lui répondrai maintenant sur un point : les fonctionnaires d'Etat, les fonctionnaires municipaux ont un statut. Ce n'est pas le cas des fonctionnaires départementaux. C'est pourquoi, depuis la constitution de ce Gouvernement, j'ai reçu à plusieurs reprises les syndicats de fonctionnaires, et dernièrement encore, avec M. Le Pors, nous avons étudié cette question, qui se pose dans presque toutes les préfectures de France, de fonctionnaires départementaux qui accomplissent des tâches d'Etat et des fonctionnaires d'Etat qui remplissent des tâches départementales.

Nous nous employons, M. Le Pors et moi-même, à mettre de l'ordre dans tout cela en tenant compte des droits légitimes des fonctionnaires. Au terme de notre concertation, je pense que nous pourrions y parvenir.

M. Aubert a parlé du phénomène de délinquance « héritée du passé ». Oui, nous l'avons héritée, c'est une des parties de ce triste héritage, dont vous n'aimez pas que nous vous parlions.

M. Emmanuel Aubert. Vous sortez ces mots de leur contexte.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Aubert a dit qu'il ne se livrerait pas à une exploitation politicienne de la situation. Or, en l'écoutant, je me demandais ce qu'il faisait d'autre !

Il a aussi fait allusion à une caricature de Jacques Faisant, dessinateur pour lequel j'ai la plus grande admiration. Je vais vous étonner : même quand les caricatures sont faites à mes dépens, je ne peux m'empêcher de rire et d'applaudir intérieurement ! Seulement, tout le monde n'a pas le talent de Faisant (Sourires), même sur le plan oratoire.

A entendre M. Emmanuel Aubert ou M. Santoni, le bruit aurait couru que j'aurais donné l'ordre de ne pas arrêter tel ou tel délinquant parce qu'il était de telle ou telle nationalité.

M. Emmanuel Aubert. Je n'ai jamais dit cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Sans m'engager dans une querelle politicienne, je ne peux que les renvoyer aux écrits que j'ai diffusés officiellement ou aux déclarations que j'ai tenues, aux termes desquels tout délinquant commettant un vol, un délit dans la rue, un cambriolage, doit être arrêté quelles que soient son origine, sa race, et déferé à la justice, sans que son origine ou sa race ne puisse ni le pénaliser ni l'avantager.

M. Hyacinthe Santoni. Vous l'avez dit après coup !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Et ce qui vous a choqué dans mon propos, je le sais, car je connais vos tendances...

M. Jean-Claude Gaudin. Oh

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... c'est que j'ai demandé que la police se conduise de la même façon avec les uns et les autres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quant à la caricature, elle est par définition un trait, qui aggrave ou qui déforme. Quand on voit, en légende, un agent disant à un autre agent : « ne tire pas, tu vas avoir un blâme », c'est évidemment un excès. Mais c'est si bien dessiné que c'est pardonnable. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Royer a tenu des propos intéressants sur l'insécurité dans les grands ensembles et a évoqué la possibilité d'y faire face par la création ou le développement du système d'ilotage. **M. Royer** a sur un certain nombre de parlementaires qui ne sont pas d'accord avec le Gouvernement le mérite de dire les choses très directement sans chercher systématiquement à déformer les propos, la pensée, voire les écrits des uns et des autres. Il a demandé de favoriser la création d'une sorte d'association entre la police d'Etat et les polices municipales, les collectivités locales contribuant ainsi, d'une certaine façon, à assurer la sécurité.

Il connaît parfaitement les textes et il sait donc comme moi qu'une telle coordination est possible, puisque les municipalités peuvent fournir des locaux et des fonds de concours.

Ne serait-il pas possible de mieux coordonner l'action de la police et celle de la gendarmerie ? Il a eu raison de poser cette question. Cette coordination existe, mais elle peut être perfectionnée.

Ne serait-il pas possible de faire étudier des dispositions qui autoriseraient la confiscation des motos, des vélomoteurs bruyants qui, entre les mains de ce que **M. Royer** a appelé les loubards, donnent lieu, parfois, à des incidents violents ? Le Gouvernement étudiera la question et s'il apparaît qu'une solution juridique est possible, il déposera un projet en ce sens.

M. Royer m'a enfin posé une question à propos du budget. Il a eu la bonne foi de reconnaître que, si ce budget n'était pas parfait — quel est le budget dont on puisse dire qu'il est parfait ? A ma connaissance, il n'y en a pas, en tout cas, je n'en ai jamais vu — il était une amorce, c'est l'expression qu'il a employée, de rétablissement d'une société qui connaît la violence depuis longtemps. Je le remercie d'avoir eu la bonne foi de le reconnaître.

M. Ducloné a parlé de sécurité et il a insisté sur l'importance de l'intégration, dans le calcul de base de la retraite des policiers en activité, de l'indemnité spéciale de sujétion qui est attribuée à la police. Un amendement a été déposé à cet effet.

A en croire un orateur qui est intervenu tout à l'heure, le gouvernement précédent aurait tout fait, tout vu, tout prévu, tout entendu, tout compris. Or je constate que cette intégration est réclamée depuis vingt ans. Cette année, pour la première fois, son principe irrévocable figure dans la loi et des crédits seront inscrits dans le projet de budget pour 1983 afin de donner à cette promesse un commencement de réalisation. L'amendement prévoit un délai maximum de dix ans ; c'est relativement long.

M. Emmanuel Aubert. M. Mitterrand avait parlé de cinq ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. S'il est possible d'abréger ce délai dans l'avenir, le Gouvernement s'y emploiera.

Mais le seul fait que cette intégration, qui jusqu'alors avait été refusée, soit aujourd'hui inscrite dans la loi, est un grand pas en avant. Vous l'aviez toujours refusée, messieurs de l'opposition, nous l'avons acceptée. Cela vous gêne et vous prétendez maintenant que le délai est trop long ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Ducloné a également appelé mon attention sur les pensions de réversion des veuves. J'ai répondu tout à l'heure sur ce point.

Il a demandé, comme certains de ses collègues, qu'à l'avenir les élus soient plus et mieux associés à l'action de la police. Les textes relatifs à la décentralisation prévoient la tenue de conférences mensuelles entre les responsables élus aux échelons départemental et municipal et les responsables de la police. Ainsi la police nationale restera une police d'Etat, mais les élus seront informés et pourront donner à la police, sinon des consignes, du moins des avis, qui, j'en suis sûr, lui seront très utiles.

M. Marchand a souligné l'importance des relations nouées entre le Gouvernement et les syndicats. Que cela plaise ou non à certains, depuis que je suis au Gouvernement, j'ai, à plusieurs reprises, reçu tous les syndicats de policiers — il y en a 24 — sans exception.

Certains ont pour objectif la défense des intérêts professionnels de la police ; d'autres, tout petits — mais ce sont vos

amis, messieurs de l'opposition — font ce que vous appelez de la politique politicienne. Il ne se passe pas de semaine qu'ils ne publient un communiqué, dont certains médias s'emparent immédiatement, pour critiquer l'action du Gouvernement et la mienne en particulier. L'important pour moi est de savoir que les grands syndicats ont compris quel était le sens de l'action du Gouvernement et qu'ils l'approuvent. Je continuerai à travailler avec eux.

Une des différences entre les gouvernements précédents et le Gouvernement actuel est que tous les syndicats, quels qu'ils soient, grands ou petits, savent qu'ils peuvent s'exprimer librement, ce dont ils ne se privent pas.

Précédemment, ainsi que M. Marchand l'a souligné, lorsqu'un responsable syndical se permettait un propos sinon violent, tout au moins sévère, une plainte était déposée contre lui. C'est pourquoi, lors de mon entrée au Gouvernement, j'ai considéré qu'il était de mon devoir, pour bien assurer la liberté et surtout la liberté d'expression des syndicats, de retirer ces plaintes. Voilà la différence ! Les uns portent plainte contre les syndicats ; moi, je les retire. Et on prétend nous donner des leçons de démocratie ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre d'Etat, vous venez de faire allusion à une plainte que j'ai en effet déposée contre deux syndicalistes. Je tiens à préciser que je l'ai fait en raison non d'attaques qui avaient été proférées contre le Gouvernement et le ministre, mais d'accusations qui avaient été portées contre une partie appréciable, selon eux, de la police, qui aurait eu des contacts avec les néo-nazis.

C'est donc pour défendre la dignité de la police que j'avais porté plainte contre ces deux syndicalistes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Ducoloné. Il n'y a jamais eu de contact ?

M. André Laignel, rapporteur spécial. C'est un bien mauvais dossier !

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, veuillez poursuivre votre propos.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le présent Gouvernement considère que porter plainte ce n'est pas agir.

C'est pourquoi j'ai demandé à la police de pousser des recherches vers l'extrême droite et vers l'extrême gauche, et pas seulement vers l'extrême gauche ainsi qu'on le faisait précédemment. Le résultat est que la police a découvert et démantelé trois réseaux, dont un néo-nazi, un autre d'extrême droite en liaison avec la Belgique, et un troisième d'extrême gauche en liaison avec l'Italie.

Voilà la différence entre les méthodes : les uns portent plainte ; les autres agissent avec efficacité contre les néo-nazis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quant à moi, ce n'est pas le S. A. C. qui m'arrêtera dans les poursuites. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Marchand m'a demandé, puisque le Gouvernement veut doter la police de matériel moderne et surtout de matériel léger — petites voitures ou motos — d'acheter des motos françaises. C'est ce qui a été prévu. Six motos B.F.G. ont été commandées. C'est du matériel léger par rapport aux voitures mais ce sont tout de même de grosses motos puisque ce sont des 1300 centimètres cubes. Nous faisons essayer actuellement par la police un modèle de 600 centimètres cubes, d'une autre firme française, M.F.

M. Emmanuel Aubert. Vous avez dit six ?

M. Alain Bonnet. Ce sont des prototypes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Oui, monsieur Bonnet, ce sont des prototypes mais cela vaut la peine de les essayer !

M. Alain Bonnet. Je répondrais à la droite, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'ai répondu aux questions de Mme de Hauteclouque concernant l'incorporation de l'indemnité de sujétion pour le calcul de la retraite et les pensions de réversion des veuves.

Elle s'est inquiétée du logement des policiers, sujet très important. Il est exact, madame, que les gendarmes sont en général logés dans des immeubles construits par les collectivités locales alors que les policiers sont logés dans des H.L.M. que les responsables sollicitent et n'obtiennent pas toujours en nombre suffisant et surtout pas toujours aux emplacements souhaitables. Il s'ensuit que de nombreux policiers, notamment à Paris, sont obligés de parcourir une longue distance pour aller de leur lieu de travail à leur lieu d'habitation. J'ai engagé à ce sujet des pourparlers pour essayer d'obtenir une amélioration de ce système. Beaucoup de policiers souhaitent quitter Paris en raison de la distance qui sépare leur logement de leur lieu de travail.

Vous avez aussi appelé mon attention, madame, sur le grand nombre de gardes statiques que les policiers doivent assurer à Paris, en raison de la présence du Gouvernement et de nombreuses ambassades. Mais comment faire ? La préfecture de police est en perpétuelle conversation avec les ambassades ou les administrations qui demandent des gardes statiques et qui au bout de quelques semaines ou de quelques mois acceptent d'y renoncer. Savoir si la garde statique est bien placée, si elle doit y rester ou si elle peut être enlevée pour garder un autre bâtiment ou une autre ambassade est pour le préfet de police un sujet constant de préoccupations.

Mais cette question ne trouvera de solution que quand les effectifs de police auront suffisamment été augmentés de telle sorte que nous disposions assez d'hommes pour assurer à la fois les gardes statiques et le métier de policier tel qui doit être fait, c'est-à-dire circuler nuit et jour dans les rues pour assurer la sécurité des habitants de la capitale.

M. Sarre, lui aussi soucieux de la sécurité dans Paris, m'a interrogé sur l'état des commissariats. J'en ai visité quelques-uns ; j'ai été épouvanté par l'état de vétusté de locaux qui n'ont pas été repeints depuis je ne sais combien d'années. On comprend qu'il soit démoralisant pour des policiers de travailler dans de pareilles conditions. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

Le projet de budget qui vous est présenté consent un effort qui, je le reconnais, est loin d'être suffisant pour faire face à tous les besoins qui existent. Quand on parle d'héritage, vous n'êtes pas contents, messieurs de l'opposition, mais ce n'est tout de même pas le gouvernement de M. François Mitterrand et de M. Pierre Mauroy qui est responsable de l'état dans lequel nous avons trouvé les commissariats de police !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Sarre a également appelé mon attention sur les dangers que représente l'aggravation du « commerce » — c'est le mot qu'il a employé — de la drogue à Paris. Je me suis rendu dans la circonscription qu'il représente, avec lui. Je dois dire que j'ai été impressionné par les visages que j'ai aperçus ici et là. Des forces de police stationnent en permanence dans ce quartier ; ce sont tantôt des policiers, tantôt des C. R. S. Je reconnais qu'une surveillance de cette nature ne relève pas exactement de la tâche des C. R. S. Cependant il vaut mieux qu'il y ait des C. R. S. pour limiter et, si possible, faire régresser cet affreux commerce que de laisser ces quartiers purement et simplement à l'abandon. Nous nous heurtons à la même difficulté de tous les instants : l'insuffisance du nombre de policiers, insuffisance à laquelle nous avons commencé de remédier par le recrutement de 7 000 policiers supplémentaires.

M. Sarre s'est aussi inquiété des dangers que courent les utilisateurs du métro. Une nouvelle brigade, à la tête de laquelle se trouve une femme, commissaire de police, particulièrement active, a été mise sur pied par le préfet de police ; elle commence à donner des résultats. Le président de la R. A. T. P. a également pris des dispositions pour que les agents soient présents sur les quais.

J'espère qu'en poursuivant cet effort, de la part tant de la police que de la direction du métro, nous arriverons peu à peu à une amélioration de la sécurité.

Enfin, j'indique à M. Sarre que l'indemnité du secrétariat général pour l'administration de la police de Paris sera portée, cette année, de 1 000 à 1 450 francs. Ce commencement d'augmentation est loin d'être négligeable.

M. Destrade a évoqué les augmentations d'effectifs et le peu d'autorité des maires sur la police d'Etat. J'ai répondu en expliquant comment l'information serait désormais organisée.

J'ai également déjà répondu à ses interrogations sur certains aspects de la décentralisation.

M. Durr a eu raison de mettre l'accent sur le rôle primordial, et souvent sous-estimé, que jouent les pompiers dans la lutte contre l'incendie, notamment dans les villes, et d'insister pour

que le matériel qui est acheté par les municipalités pour être mis au service des corps de sapeurs-pompiers soit d'origine française. Je reconnais bien volontiers que M. Christian Bonnet avait donné des instructions avant que je n'arrive à ce ministère pour que, dans toute la mesure du possible, les maires — mais ils sont libres de faire ce qu'ils veulent — achètent du matériel français.

Mme Osselin a regretté que ce projet de budget, même s'il apporte une amélioration, soit encore trop centralisateur. A ce propos, elle a parlé non seulement de la dotation globale de fonctionnement, mais aussi de la dotation globale d'équipement.

Je crois avoir eu l'occasion de dire, ici, à moins que ce ne soit au Sénat où je représente le Gouvernement depuis maintenant plusieurs jours, que la dotation globale d'équipement n'avait pas été mise en application cette année parce que les calculs ont montré que nous risquions d'aboutir à des graves injustices dans la répartition suivant les critères qui avaient été prévus, du fait que certaines collectivités locales ont entrepris des travaux et d'autres non. C'est pourquoi, il a été sursis à la mise en application de la dotation globale d'équipement. Elle sera instituée dès qu'il aura été possible de mettre au point un système qui corresponde à la réalité et qui évite des erreurs.

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur la dotation globale de fonctionnement. Selon M. Proriot elle ne serait pas augmentée en 1982 dans les mêmes proportions qu'elle l'avait été de 1980 à 1981. J'ai déjà répondu à cette question ce matin en rappelant qu'en 1981 elle avait été artificiellement gonflée à la veille des élections.

A ce propos, un ancien ministre du précédent gouvernement m'avait fait remarquer en commission qu'il avait été procédé à cette augmentation en toute bonne foi parce qu'on pensait que le produit de la T. V. A. progresserait dans des proportions telles qu'elles permettraient un tel accroissement. La discussion a rapidement tourné à l'aigre et j'en ai conclu que, bonne foi ou pas bonne foi, s'il y avait eu artifice, il n'avait pas, à l'évidence, été très efficace puisque la majorité sortante a perdu les élections. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En tout cas, je peux sans difficulté faire la preuve que le Gouvernement actuel a fait beaucoup plus pour les collectivités territoriales qu'aucun de ses prédécesseurs depuis de très longues années.

M. Proriot me semble à cet égard avoir examiné le projet de budget d'assez loin...

M. Bernard Delanoë, rapporteur pour avis. De très loin !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... car les chiffres qu'il a cités ne sont pas exacts.

En effet, la dotation globale de fonctionnement augmente de 15,2 p. 100 ; les subventions de fonctionnement, qui n'avaient progressé que de 13,6 p. 100 sous le gouvernement précédent, croissent de 23 p. 100.

M. Emmanuel Aubert et M. Pascal Clément. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Les subventions d'équipement qui n'étaient augmentées que de 11,3 p. 100 l'année précédente progressent de 17 p. 100.

M. Pascal Clément. Vous prenez les élus pour des imbéciles !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Laissez-moi parler ! Si vous souhaitez m'interrompre, je suis prêt à vous y autoriser, mais ne vous énervez pas, gardez votre calme ! Je sais que c'est difficile mais il faut apprendre à se discipliner. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quand on fait le total de la dotation globale de fonctionnement, des subventions de fonctionnement et des subventions d'équipement, on s'aperçoit que la moyenne à laquelle vous arrivez, messieurs de l'opposition, était très inférieure à la nôtre : 15,2 p. 100 contre 17,9 p. 100.

Le Gouvernement actuel a donc fait beaucoup plus pour les collectivités territoriales que vous n'aviez fait. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Aubert et M. Pascal Clément. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il n'y a pas de quoi vous mettre dans un pareil état !

M. Wolff, que je prie de m'excuser de ne pas lui avoir répondu tout de suite après son intervention, a insisté, comme l'a fait ensuite M. Sapin, sur la création d'emplois dans les tribunaux

administratifs. Je leur répondrai que l'actuel projet de budget prévoit la création de vingt-sept emplois. Je rappelle que le projet de loi de décentralisation prévoit que les tribunaux administratifs exerceront à l'avenir un rôle très important. Dans cette perspective, leurs moyens sont donc renforcés dès cette année et le seront sans doute plus encore dans les années qui viennent.

Monsieur Sapin, la suppression de l'intervention du commissaire du Gouvernement devant les tribunaux administratifs est une question qui mérite d'être étudiée de très près. Fera-t-elle gagner du temps ? En fera-t-elle perdre ? Vous êtes expert en la matière, puisque vous appartenez à un tribunal administratif, aussi serais-je content d'en parler avec vous avant de présenter des propositions définitives à ce sujet au Gouvernement.

M. Santoni a été égal à lui-même. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.) C'est la deuxième fois que je l'entends, avec la même distinction, la même hauteur de vue, la même ampleur dans l'éloquence. J'en ai été frappé. J'ai retenu de ses propos que la sécurité n'était plus assurée, comme si elle l'était avant que nous arrivions au Gouvernement. (Rires sur les mêmes bancs. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) J'en ai dit quelques mots tout à l'heure.

Il a entendu dire que j'aurais donné des consignes selon lesquelles il ne fallait pas arrêter les délinquants d'origine étrangère. Je ne sais pas exactement ce qu'il a entendu dire, mais ce que je sais, c'est qu'il le répète ! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il a dit ensuite que ce budget était un budget d'illusion. Je ne sais pas si M. Santoni a des talents d'illusionniste. J'en doute.

M. Roland Beix. C'est Majax !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Quant au budget, c'est un budget de chiffres, comme tous les budgets, avec un certain nombre de rubriques, et si M. Santoni nous avait fait l'honneur d'être présent ce matin — mais peut-être l'était-il et ne l'ai-je pas vu —, il m'aurait entendu le présenter avec modestie.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce serait bien la première fois !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'ai, en effet, commencé mon propos en disant que quel que soit le Gouvernement, quel que soit le régime, jamais un budget n'était parfait, jamais un ministre dépensier n'obtenait tout ce qu'il demandait, qu'il fallait opérer des choix, retenir des priorités. C'est ce que j'ai fait, en choisissant comme priorité numéro un le commencement du rétablissement de la sécurité.

Mais M. Santoni, quand il monte à cette tribune, oublie que s'il est député des Bouches-du-Rhône, son mandat l'autorise à parler au nom de l'ensemble du peuple français...

M. Jean-Claude Gaudin. Heureusement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et il essaie en général de ramener le débat à Marseille — c'est une grande ville —, à un canton, voire à un petit arrondissement. Il traite des sujets à sa taille. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. De tels propos dépeignent le personnage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je veux dire sa taille intellectuelle, car sa taille physique, j'aurais mauvaise grâce à la lui reprocher. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Charles Cavallé. Ce sont là des propos honteux !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est incroyable !

M. Hyacinthe Santoni. Je demande la parole.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Gaudin, si vous aviez écouté M. Santoni quand il s'est adressé à moi tout à l'heure, quand il a inventé un certain nombre de choses, quand il m'a quasiment injurié, ...

M. Pascal Clément. C'est faux ! Nous étions là !

M. Gilbert Gantier. Il ne vous a pas injurié !

Plusieurs députés socialistes. Si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... vous ne me reprocheriez pas de lui répondre de cette façon. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Charles Cavaillé. Vos propos sont indignes d'un ministre !

M. Pascal Clément. Vous êtes à l'image de vos propos : malhonnête !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, un peu de silence.

Veuillez poursuivre votre propos, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Labazée a parlé du financement des petites communes. C'est une question importante qui ne m'a pas échappé.

M. Jean-Claude Gaudin. Et le charcutage cantonal ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Elle est d'autant plus difficile à résoudre que s'il y a des différences entre les grandes communes, il y en a plus encore entre les petites communes. Chacune d'entre elles pose un problème différent. Je serai d'autant plus attentif à leurs difficultés que, maire d'une grande commune, je considère de mon devoir de penser aux petites communes et de ne pas me laisser enfermer dans les problèmes que rencontrent les grandes.

M. Roland Huguet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Proriot a posé plusieurs questions, auxquelles j'ai déjà répondu, sur les subventions d'équipement et la dotation globale de fonctionnement.

Enfin, je me suis penché attentivement sur la situation des personnels des préfectures. Je me suis longuement entretenu avec leurs organisations syndicales. Le cas de ces personnels sera traité en même temps que celui des autres personnels, en pleine concertation avec les syndicats.

Mesdames, messieurs, je voudrais conclure, après avoir répondu à tous les orateurs. Ce budget, comme l'ensemble de la loi de finances, a été préparé dans les premiers jours de l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement.

M. Jean-Claude Gaudin. On le saura !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Nous avons dû, pour respecter les délais, arrêter rapidement certaines mesures. C'est ce qui explique que l'incorporation de l'indemnité de sujétions spéciales dans les bases de calcul des pensions des personnels de polices vous sera proposée par voie d'amendement.

Vous avez pu constater, tout au long du débat, que la préoccupation principale du Gouvernement était de commencer à rétablir la sécurité en France. Quand vous avez été élus — j'ai failli dire « quand nous avons été élus », mais je ne suis plus député — et quand le Gouvernement a été constitué, nous savions que nous serions jugés sur la façon dont trois grands problèmes seraient résolus : le chômage, l'inflation et l'insécurité. Pour ma part, j'ai la lourde charge d'essayer de trouver une solution au problème de la sécurité.

Je remercie les députés de la majorité qui, d'ores et déjà, ont fait savoir qu'ils voteraient le budget du ministère de l'intérieur. Je veux remercier aussi mes collègues du Gouvernement, en particulier M. le ministre du budget, qui ont accepté de m'accorder les crédits nécessaires pour le recrutement de 7 000 policiers supplémentaires et pour l'incorporation de la prime de sujétions spéciales dans les bases de calcul de la retraite. Tout cela constitue les premiers pas nécessaires en vue de rétablir enfin la sécurité en France, ce à quoi je m'emploierai de toutes mes forces. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est honteux !

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Intérieur et décentralisation ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 1 468 087 648 francs ;
- « Titre IV : 24 560 381 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 501 800 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 164 200 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 9 221 458 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 8 215 048 000 francs. »

Sur le titre III, M. Proriot et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 137 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 32 418 594 francs. »

La parole est à M. Proriot.

M. Jean Proriot. Monsieur le ministre, la réduction proposée s'applique aux chapitres 31-01, 31-02, 31-91 et 31-91 du budget de votre ministère.

Par cet amendement, est refusée la proposition de création de 408 emplois de personnels d'administration centrale, par suppression de 408 emplois de personnels de préfecture.

En effet, il n'est pas raisonnable de renforcer les effectifs de l'administration parisienne du ministère de l'intérieur alors que le Gouvernement propose par ailleurs une décentralisation qu'il qualifie de « sans précédent », accompagnée, dit-il, d'un mouvement de déconcentration que l'on annonce au moins aussi impressionnant.

Le 27 juillet 1981, n'avez-vous pas déclaré devant l'Assemblée, à l'occasion du débat sur le projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions : « ... l'autorité du commissaire de la République... dans le département sera nettement renforcée... ses pouvoirs dans les domaines économiques en général, et dans le domaine de l'emploi en particulier, seront beaucoup plus importants. Il dirigera aussi l'ensemble des opérations d'investissement de l'Etat dans le département ».

« Le commissaire de la République », ajoutiez-vous, « recevra, en outre, au titre de la déconcentration, tous les pouvoirs nécessaires pour décider sur place des actions de l'Etat. » Et plus loin : « ... ainsi, connaissance et pouvoir de décision étant déconcentrés, les dossiers ne seront plus envoyés à Paris... Les chefs de service — j'insiste sur ce point — ne devront plus correspondre avec la capitale ».

En bon français, cela voulait dire pour nous, moins de dossiers à Paris, moins de décisions à prendre à Paris, donc moins de personnel présent à Paris. Aussi on ne peut que s'étonner que le Gouvernement ne traduise pas, dans le premier projet de budget qu'il présente au vote du Parlement, des intentions si clairement exprimées. Il y a tout lieu de penser qu'en prélevant sur les personnels des préfectures pour renforcer les moyens en administration du ministère de l'intérieur, le Gouvernement fait le contraire de ce qu'il a annoncé.

Cet amendement exprime aussi une inquiétude. Si le Gouvernement entend confier aux commissaires de la République des tâches nouvelles aussi importantes, et puisque des moyens nouveaux ne leur sont pas donnés par ce projet de budget, on peut craindre que les crédits et les hommes ne soient, en fait, prélevés sur les moyens des départements.

Il ne serait pas raisonnable qu'il en soit ainsi. Les élus locaux ne l'accepteraient pas. Par le présent amendement il est demandé au Gouvernement de renoncer au moins à doter les administrations parisiennes aux dépens des services des préfectures.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Laignel, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Toutefois elle avait étudié le problème des 408 emplois auxquels il vient d'être fait référence.

Si les auteurs de l'amendement s'étaient renseignés, ils se seraient aperçus qu'il ne s'agissait pas de créations nouvelles, mais d'une régularisation, d'une opération d'assainissement en quelque sorte, puisque, en réalité, les 408 agents dont il s'agit sont déjà en poste à l'administration centrale mais étaient antérieurement baptisés « personnels des préfectures ».

Il s'agit donc d'une simple régularisation et de rien d'autre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il aurait fallu que je sois vraiment naïf pour m'imaginer une seconde que j'allais pouvoir présenter un budget dans lequel, alors que je suis engagé dans la décentralisation, je proposerais la transformation d'emplois de personnels de préfecture en emplois de personnels d'administration centrale !

Comme vient de l'indiquer M. le rapporteur, il s'agit d'une régularisation. En effet, certains agents du cadre national des préfectures exercent leurs fonctions à l'administration centrale. Ils sont nécessaires au bon fonctionnement des services centraux, mais cette situation entraîne des disparités de rémunération, notamment indemnitaire, qui défavorisent ces agents. La mesure

demandée a pour but de mettre fin à ces inégalités. Elle ne modifie nullement les effectifs réels actuellement en fonction dans les services centraux ; elle régularise seulement une situation existante.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 137.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, le Gouvernement a présenté un amendement n° 206 ainsi rédigé :

- « Réduire les crédits de 10 120 020 francs. »
- « Majorer les crédits de 10 120 020 francs. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Cet amendement concrétise les indications que j'ai données en présentant le budget et en répondant aux orateurs. Il permettra à la police nationale de disposer d'un personnel supplémentaire absolument indispensable. Je demande à l'Assemblée de bien vouloir l'adopter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Laignel, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Toutefois, il va dans le sens d'une plus grande efficacité en augmentant les effectifs de police d'un contingent qui sera effectivement consacré à la sécurité publique. Je ne peux donc que me prononcer pour.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 206.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Sur le titre III, le Gouvernement a présenté un amendement n° 207 ainsi rédigé :

- « Majorer les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Cet amendement traduit la détermination du Gouvernement de procéder à l'intégration progressive de l'indemnité de sujétions spéciales de police dans les bases de calcul des pensions de retraite des personnels actifs de la police.

La décision n'ayant été prise par le Gouvernement qu'après l'établissement du budget, les crédits inscrits sont symboliques. Ils marquent la volonté irrévocable d'intégrer l'indemnité de sujétions spéciales de police dans les bases de calcul des pensions de retraite des personnels actifs de la police nationale.

Cette mesure, qui entrera effectivement en vigueur au 1^{er} janvier 1983, sera parachèvement dans un délai de dix ans au maximum.

M. le président. La parole est à M. Delanoë, rapporteur pour avis.

M. Bertrand Delanoë, rapporteur pour avis. La commission des lois a souhaité une telle mesure. Elle ne peut donc qu'apporter son soutien à cet amendement du Gouvernement. Je ferai simplement une remarque supplémentaire.

Les policiers présentent cette revendication depuis plus de vingt ans. Il a fallu que ce Gouvernement, ce ministre arrivent pour leur donner enfin satisfaction. Cela rend bien vaines certaines des critiques qui ont été portées et montre qui est le défenseur des policiers !

S'ajoutant aux mesures nouvelles déjà prises dans le projet de budget en faveur des policiers, cette décision rend, je crois, assez petites certaines interventions que nous avons entendues aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 207.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. Proriot et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 138 ainsi rédigé :

- « Réduire les crédits de 37.574.724 francs. »

La parole est à M. Proriot.

M. Jean Proriot. La réduction proposée de 37 574 724 francs s'applique au chapitre 34-81. « Autres dépenses informatiques », article 30 « Réglementation titres d'identité et de séjour ».

La dotation dont la suppression est proposée a, en effet, pour objet le financement de l'informatisation des cartes d'identité et celles des titres de séjour pour les résidents étrangers. On ne peut que s'étonner, après vos propres déclarations, monsieur le ministre, aux termes desquelles il serait mis fin à cette opération qui menacerait les libertés, de constater que ce projet de budget comporte encore pour cet objet des crédits d'un montant non négligeable.

La cohérence de l'action gouvernementale dans ce domaine n'apparaît pas clairement. Il est donc proposé la suppression des crédits correspondant à l'informatisation des cartes d'identité et des titres de séjour. Dois-je dire, pour être très honnête, que cet amendement reprend lui-même un amendement n° 88 présenté au projet de budget pour 1981 par MM. Forni, Alain Richard, Franceschi, Hauteceur et les membres du groupe socialiste ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Laignel, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Toutefois, j'observerai qu'autant il était justifié l'an dernier, autant cette année il ne l'est plus puisque les contrats ont été passés par le précédent gouvernement. Il serait anormal que l'actuel Gouvernement ne règle pas les dépenses qui ont été engagées par l'ancien.

L'amendement n° 138 ne peut donc qu'être rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le Gouvernement s'est trouvé en présence d'engagements pris pour doter les Français de cartes d'identité informatisées.

Compte tenu de la facilité de relier un fichier à un autre, les Français couraient le risque d'être inclus dans un système que je n'irai pas jusqu'à qualifier de policier, mais qui aurait permis de procéder à un contrôle qui n'est pas conforme aux principes démocratiques les plus élémentaires.

La commission parlementaire qui avait étudié ce projet, en tout cas la minorité de l'époque — la majorité d'aujourd'hui — s'était prononcée contre le principe des cartes d'identité informatisées. Dès mon arrivée au ministère, fort de l'appui du Gouvernement, j'ai décidé de supprimer ces cartes. Toutefois des contrats ayant déjà été conclus, le Gouvernement était bien obligé de les exécuter. Mais que l'opinion se rassure : les Français ne sont pas mis en fiche ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 138.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ...

Je mets aux voix le titre III, modifié par les amendements adoptés.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, après les propos que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation a cru devoir tenir à l'égard d'un de nos collègues, je demande une suspension de séance afin que les groupes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française puissent se réunir.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, les groupes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française déplorent que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, non content d'éluder les questions et les observations des élus de l'opposition, se soit laissé aller à user de l'insulte...

M. André Laignel, rapporteur spécial. Absolument pas !

M. Jean-Claude Gaudin. ... à l'égard de l'un d'entre eux en essayant de le ridiculiser.

Aussi les députés de nos deux groupes expriment-ils leur totale sympathie avec leur collègue M. Santoni. (Murmures sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Ducloné. Quel morceau de bravoure !

Intérieur et décentralisation (suite).

M. le président. Sur le titre V, M. Proriot et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 139 ainsi rédigé :

« Réduire de 4 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement »

La parole est à M. Proriot.

M. Jean Proriot. L'amendement n° 139 propose une réduction de crédits qui s'applique au chapitre 57-00 « Etudes pour l'équipement des départements et des communes » du budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

La nécessité de telles études, qui sont énumérées à la page 122 du bleu budgétaire, n'est nullement démontrée. Nous nous étonnons donc de voir augmenter les crédits consacrés à des études que l'opposition d'hier contestait en affirmant qu'elles traduisaient « une volonté centralisatrice du Gouvernement à laquelle elle ne saurait souscrire ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Laignel, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné l'amendement n° 139. Toutefois, s'il y a quelque chose qui n'est nullement démontré, c'est l'utilité d'un tel amendement.

M. Jean-Claude Gaudin. L'argument est à la hauteur de M. Laignel ! (Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Roger Mas. Il faut demander une suspension de séance !

M. Pascal Clément. C'est ce qu'on appelle le parallélisme des formes !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 139 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'amendement n° 139 concerne les crédits nécessaires à trois types d'études : des études destinées à améliorer la connaissance du milieu local ; des statistiques utiles à la gestion portant notamment sur les résultats financiers des communes, des groupements et des départements ; enfin, des études sur la gestion des communes, en collaboration avec les villes.

En 1980, ces crédits étaient de 4,4 millions de francs ; ils sont, cette année, en régression si l'on tient compte du taux de l'inflation.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.
(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 64.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 64, rattaché à ce budget :

« Art. 64. — La subvention prévue à l'article 66 de la loi de finances pour 1972 est fixée pour 1982 à 572 000 000 francs dans l'hypothèse d'un déclassement de la totalité du réseau national secondaire autorisé par ce texte. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 64.
(L'article 64 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la culture, mesdames, messieurs, nouveau rapporteur spécial des crédits de la culture, je me réjouis d'apporter à cette tribune le témoignage de la satisfaction qu'inspire à la commission des finances le projet de budget pour 1982.

« Doublons la mise ! » avait déclaré M. François Mitterrand avant son élection. Aujourd'hui, c'est chose faite puisque, de 3 milliards de francs en 1981, vos crédits passent à 6 milliards de francs en 1982.

Parallèlement, la cohérence de l'action du ministère a été renforcée par le retour sous sa responsabilité de l'ensemble des attributions relatives à la politique des monuments historiques et par la mise en place de la tutelle sur la Bibliothèque nationale.

Monsieur le ministre, vous avez désormais un outil dont la cohérence est à la hauteur des enjeux. Ce budget vous donne les moyens pour mener une nouvelle politique culturelle. Car, monsieur le ministre, vous avez aussi des objectifs ambitieux.

Les budgets antérieurs répartissaient la pénurie en définissant des secteurs prioritaires et en négligeant les autres, dont le développement était laissé à la bonne volonté des initiatives privées et, surtout, des collectivités locales.

Le budget de 1982 permet, dès cette année, la mise en œuvre concrète du tryptique énoncé par le Président de la République, dont « chaque élément commande les deux autres : réensemencer, décentraliser, créer ».

La structure de ce budget n'est plus fondée sur des priorités sectorielles ou « verticales » ; il leur substitue des priorités structurelles ou horizontales.

On peut en dégager quatre principales : les deux premières étant communes au budget de la culture et au budget général et les deux autres plus spécifiques au budget de la culture.

A premier rang figure, bien sûr, l'emploi.

Votre ministère participe, en effet, à l'effort pour la création d'emplois : 1234 créations directes de postes d'Etat ; une politique adéquate de subventions ; quelque 3000 emplois de « développement culturel » dans le mouvement associatif et les collectivités locales. Les besoins de ce secteur sont, il est vrai, immenses.

Bref, si l'on mesure l'effort à sa juste valeur, le budget de la culture devrait entraîner en 1982 la création de 10 000 emplois induits.

L'investissement constitue la seconde priorité.

Dans tous les secteurs dépendant du ministère, les opérations d'équipements sont très fortement développées : la progression des autorisations de programme est de 106 p. 100 et celle des crédits de paiement de 84 p. 100.

Elles permettront de donner un nouveau souffle aux métiers d'art qui ont besoin de commandes importantes programmées sur une longue période et qui, soit dit en passant, sont des entreprises de main-d'œuvre hautement qualifiée.

La décentralisation est la première des priorités plus spécifiques au budget de la culture.

La création d'une dotation culturelle régionale manifeste de façon éclatante le souci de soutenir et de stimuler réellement les initiatives des collectivités locales.

Ce budget rompt avec la prépondérance parisienne que perpétuaient les grands équipements culturels de la capitale. Le poids global dans le budget de fonctionnement des grandes institutions parisiennes — Opéra, Beaubourg, Comédie française — est réduit sensiblement. Ainsi les lieux de culture qui existent nombreux en dehors de Paris voient leur développement encouragé.

Vous avez rompu, monsieur le ministre, avec la dialectique de la sébile et du bâton.

La création, quatrième priorité, dernière priorité horizontale, sacrifiée ces dernières années, est revitalisée. Les budgets des années précédentes camouflaient, à coups d'opérations publicitaires sur tel ou tel secteur privilégié, la grande misère des autres, priés d'attendre des jours meilleurs. Nous avons aujourd'hui des raisons sérieuses d'estimer une continuité réelle dans la politique culturelle.

Venons-en maintenant aux masses du budget.

Dans mon rapport écrit, j'ai détaillé secteur par secteur les actions inscrites dans le projet de budget pour 1982. Je

ne me livrerai donc pas ici à une nouvelle énumération de chiffres et de faits. Mais je voudrais rappeler quelques points forts et également poser quelques questions.

L'art musical avait été, avec le patrimoine, le seul secteur convenablement traité du précédent budget, notamment parce que les besoins financiers de l'enseignement musical avaient conduit au point de rupture nombre d'établissements portés par les communes.

Le projet de budget pour 1982 marque la volonté de continuer un soutien résolu à l'enseignement musical, en augmentant à un niveau significatif la participation de l'Etat dans les conservatoires de région et les écoles de musique.

La commission des finances souhaite que cette action trouve ses prolongements naturels.

D'abord, en amont, par le développement de l'initiation musicale dans l'enseignement général. Nous n'ignorons pas les difficultés que peut rencontrer la définition d'une action aussi ample dans le système éducatif. Mais nous accueillerions avec beaucoup de satisfaction l'annonce rapide d'initiatives concrètes pour l'éveil musical des enfants.

Ensuite, en aval, par la poursuite de l'encouragement aux activités des orchestres de région, pour lesquels les crédits progressent de 84 p. 100 dans le projet de budget. Il conviendrait en particulier de rechercher les voies d'une harmonisation des rémunérations versées aux musiciens de ces orchestres, faute de quoi, monsieur le ministre, les efforts de décentralisation risqueraient d'être fortement contrariés.

La subvention à l'Opéra de Paris augmente globalement de 34,18 p. 100. Vous ne pouviez différer une actualisation des crédits, sans laquelle les capacités de création de l'Opéra auraient été très compromises. Mais le succès et les limites de l'expérience actuellement tentée au palais des sports avec *Carmen* montrent la nécessité de créer une scène lyrique ouverte au large public.

Nous souhaiterions également savoir quand le Gouvernement fera connaître son plan pour la réforme des subventions aux scènes lyriques de province.

Enfin, la commission se félicite des encouragements budgétaires prodigués à la création musicale, à l'animation musicale et à la danse.

Pour le théâtre, le projet de budget pour 1982 rassemble également de nombreuses mesures : rattrapage du retard pour les théâtres nationaux, renforcement des aides à la décentralisation dramatique, conclusion positive des négociations avec les compagnies indépendantes. Sur le détail de ces mesures, mon rapport écrit fournit toutes les précisions utiles.

Je me bornerai donc à évoquer deux problèmes sur lesquels la commission souhaiterait obtenir de plus amples éclaircissements.

Les modalités d'octroi des subventions aux centres dramatiques nationaux demeurent, malgré plusieurs déclarations autorisées, dans un certain flou. Nous aimerions savoir ce que recouvre l'opposition relative faite entre le service du public et « l'expérience de la recherche » qui apparaît dans certains propos. Bref qu'attendez-vous en définitive, des centres dramatiques nationaux revigorés ou, en d'autres termes, comment porter une appréciation sur les 23 millions de francs de crédits d'équipement quand aucune information n'est encore disponible sur leur affectation ?

Le sort réservé au théâtre de l'Est parisien dans le prochain budget demeure incertain. Je m'explique. On ne peut que se réjouir de la progression très substantielle de la subvention de fonctionnement, de 33,6 p. 100, et des crédits d'équipement importants qui permettront de transformer une salle de répétition en salle pouvant accueillir le public. Mais vos services annoncent de nouvelles études, de nouvelles négociations pour engager la rénovation de la salle du théâtre de l'Est parisien. Sur ce point, je ne peux m'empêcher de regretter la relative lenteur de ce processus même si, dans cette affaire comme dans d'autres relatives au développement culturel, je ne méconnaissais pas que la ville de Paris ne réalise pas tout ce que lui permettraient ses moyens budgétaires.

M. Philippe Marchand. Très bien !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Dans la politique du patrimoine, les efforts de la précédente gestion avaient porté uniquement sur les dépenses d'équipement ; le renforcement des crédits de fonctionnement avait été remis à plus tard, au risque de rendre inutiles à terme des travaux coûteux. Le projet de budget pour 1982 donne à l'Etat les moyens d'une politique plus réaliste, en permettant des recrutements nouveaux, ainsi que les travaux d'entretien devenus indispensables.

Cependant, nous aimerions avoir quelques éclaircissements sur deux points : d'une part, nous souhaiterions connaître plus précisément les objectifs du Gouvernement pour la réalisation

de l'inventaire général, dont le précédent ministre avait quelque peu rogné les ambitions ; d'autre part, nous voudrions savoir quelles actions sont prévues au titre du patrimoine ethnologique, dont les crédits ont fortement augmenté.

En ce qui concerne les musées, le projet de budget manifeste le même réflexe salutaire : le rattrapage des moyens de fonctionnement n'altère pas la poursuite des travaux de rénovation engagés et la construction de nouveaux établissements. En outre, le ministère a négocié l'élaboration d'un nouveau statut des gardiens de musée, mettant ainsi fin à des attermoissements décennaux.

Reste que 1982 sera la dernière année d'exécution de la loi de programme sur les musées et qu'il est temps de confronter les prévisions financières contenues dans cette loi avec les dépenses réellement engagées. Dans vos réponses au questionnaire de la commission, vous avez laissé prévoir, monsieur le ministre, un dépassement important. Qu'en est-il exactement ? Quel sera le coût définitif de l'opération Orsay ? Vous avez parlé de dédoublement par rapport aux estimations de la loi de programme. La commission des finances, vu l'importance du problème, met, en effet, une certaine insistance à demander des précisions complémentaires.

J'en viens maintenant aux secteurs où le projet de budget pour 1982 marque des efforts nouveaux.

Le livre et la lecture publique d'abord.

Revenant sur l'erreur du ministre précédent, vous avez rétabli la subvention en faveur du centre national des lettres et vous avez ainsi évité, monsieur le ministre, qu'un organisme culturel public ne dépende exclusivement de ressources professionnelles.

Vous avez considérablement augmenté la dotation du fonds culturel du livre, et c'est une bonne chose ; mais vous savez que le problème essentiel est l'appréciation des résultats obtenus par les diverses manifestations commerciales du livre français à l'étranger. Les éditeurs, pour des raisons de concurrence et de secret des affaires, ne mettent guère en commun leurs appréciations ; il conviendrait, à ce titre, que l'initiative publique redonne une certaine efficacité à leur action.

Pour les bibliothèques, en revanche, le projet de budget pour 1982 est celui de la résurrection, avec une augmentation moyenne de 113,8 p. 100 des crédits d'équipement et une multiplication par 8,5 des crédits de fonctionnement matériel. Par tout, la mesure des besoins a été prise. Vous avez notamment répondu aux appels des communes, dont les fonds, souvent précieux, auraient couru les plus grands risques si la politique précédente avait été poursuivie.

Il reste encore beaucoup de demandes en instance, beaucoup de projets. Mais, enfin, l'initiative est lancée.

La Bibliothèque nationale, retrouvant le budget de la culture, bénéficie de plusieurs mesures : création d'emplois, augmentation des moyens de fonctionnement, engagement des travaux d'agrandissement.

Nous souhaiterions néanmoins savoir : dans quel délai et après quelles consultations interviendra la refonte du statut de la Bibliothèque nationale ; quelles actions sont actuellement menées pour la préservation des fonds de la Bibliothèque nationale, notamment ceux que leur support expose à une dégradation rapide ; quelles actions le Gouvernement envisage de prendre pour freiner les exportations de livres anciens qui constituent une source de dégradation importante pour notre patrimoine culturel.

Les moyens accordés au Centre Georges Pompidou cette année devraient permettre de résoudre, au moins pour partie, les problèmes que posent à cet établissement prestigieux son gigantisme et son succès.

Pour l'enseignement des arts plastiques, vous avez consenti un important effort. Nous aimerions toutefois avoir des précisions supplémentaires en ce qui concerne les opérations de rénovation des écoles nationales des beaux-arts et des arts décoratifs. Nous souhaiterions également savoir comment et sur quelles bases de répartition seront revues les parts respectives de l'Etat et des collectivités locales dans le fonctionnement des établissements d'enseignement dépendant de ces collectivités.

Saluant les incitations à la création qui figurent dans le projet de budget, nous souhaitons cependant recevoir de plus amples informations sur la généralisation du 1 p. 100 culturel et sur son application par les différents ministères.

Quant au cinéma, le budget annonce des mutations encourageantes. L'engagement de l'Etat se renforce. Cependant, nous aurions voulu connaître plus exactement les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les relations avec les professions du cinéma au sein du C. N. C. et pour la gestion du compte de soutien, car, dans ce domaine, seule l'harmonie permet l'action. Nous espérons, monsieur le ministre, que vous saurez être persuasif.

Mon rapport retrace également toutes les opérations par nature que le projet de budget prévoit d'engager au titre de l'action culturelle. La période actuelle marque une transition entre la pratique de désengagement du précédent Gouvernement et la définition par votre ministère d'une nouvelle politique. Cette remarque vaut particulièrement pour les maisons de la culture et les centres d'action culturelle que l'indifférence officielle conduirait au point de rupture.

La commission a d'ailleurs été frappée par l'ampleur des consultations, missions et réflexions que votre ministère, sous votre impulsion, a lancées dès la constitution du nouveau Gouvernement : patrimoine, livre et lecture, décentralisation culturelle, culture et milieu de travail, cultures régionales, cinéma, chanson. La commission comprend le besoin d'une remise en ordre après trois années au cours desquelles la politique culturelle a été par trop marquée par la dispersion. C'était une politique de faveurs sectorielles et la culture mérite mieux que cela. Elle mérite des réflexions cohérentes. La définition d'un nouveau projet culturel est une œuvre de grande ampleur. Néanmoins, je ne peux m'empêcher d'être quelque peu déçu de n'avoir pu toujours me faire une idée assez précise de l'utilisation des crédits nouveaux.

Dernière remarque de fond : les rapports entre l'Etat et la Ville de Paris pour la politique culturelle ne sont pas encore, c'est le moins que l'on puisse dire, parfaitement clarifiés. Sans vous demander de décrire dans le détail les axes d'une négociation délicate, nous aimerions connaître toutefois les principes qui vous semblent devoir gouverner une éventuelle redistribution des devoirs et des compétences.

En vous présentant, au nom de la commission des finances, ces quelques questions et ces quelques remarques, j'ai surtout voulu caractériser le soutien que nous apportons à votre politique : aucune complaisance mais une grande confiance dans des orientations qui marquent le renouveau de l'action culturelle dans notre pays.

La commission des finances vous demande, mesdames, messieurs, d'adopter le projet de budget de la culture pour 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président Avant de donner la parole à M. Pesce, rapporteur pour avis, je tiens à informer l'Assemblée que la conférence des présidents, qui doit avoir lieu à dix-neuf heures, se réunira à l'issue de la présente séance, c'est-à-dire sans doute avec un léger retard.

La parole est à M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous devez être un ministre heureux : un budget qui double la première année, la quasi-certitude d'atteindre l'objectif de 1 p. 100 — pourcentage mystique — du budget général de l'Etat en 1983. Il y a de quoi se féliciter, de quoi vous féliciter.

Espérons cependant que les médias annonceront cet événement historique avec autant de force et de publicité qu'il mérite, comme ils le font pour relater les incidents dans les débats parlementaires.

Cet événement traduit la priorité politique accordée par le Président de la République, le Gouvernement et son Premier ministre, dont il faut saluer la présence à un débat sur le budget de la culture, ce qui ne s'est pas vu depuis de nombreuses années, comme celle, d'ailleurs, de nombreux députés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ce choix, en fait, s'avérerait indispensable, car le secteur culturel a été complètement asphyxié par la politique conduite par le gouvernement précédent. C'était, à terme, laisser au secteur privé l'ensemble des problèmes culturels et mettre fin à notre identité culturelle. Il était temps d'agir.

Ce choix était aussi indispensable, car le secteur culturel sera un des secteurs les plus créateurs d'emplois dans les dix prochaines années. Si le projet de budget pour 1982 prévoit 2 434 emplois d'Etat et 3 000 emplois de développement culturel, on estime au total à près de 20 000 le nombre d'emplois créés directement ou, pour la plupart, d'une manière induite par le versement de différentes subventions.

Ce choix était enfin indispensable, car la politique culturelle est une des réponses à la crise. Il ne peut y avoir de changement de société sans changement de mentalité et de comportement.

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Il faut promouvoir un grand projet national culturel à la fois fort, pour permettre une identité culturelle nationale, et décentralisé pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

Cette priorité, ces crédits nouveaux permettent de répondre positivement aux grandes préoccupations qui étaient celles de la commission l'année dernière, que j'ai soulignées dans mon rapport.

Premièrement, c'est la fin du déséquilibre entre les dépenses à des fins de conservation et celles consenties pour la création et la formation. En effet, à part le secteur musical, tout ce qui concernait la création et la formation était complètement négligé jusqu'à présent. Tout en amplifiant grandement l'effort financier pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine, ce budget traduit une réorientation importante en faveur de la création, de la formation et de la décentralisation.

Deuxièmement, c'est la fin de la politique des fausses priorités. En effet, dans les anciens budgets, une action prioritaire, dans un budget de misère, n'était pas obligatoirement une garantie pour obtenir des crédits importants. Et encore, dans les secteurs dits prioritaires, une ou deux actions seulement l'étaient réellement. L'exemple des musées est éloquent : la loi-programme permettait de créer des musées, mais il n'y avait pas de gardien pour ouvrir et entretenir les salles. Aujourd'hui, les moyens que vous avez mis en œuvre permettront de promouvoir une véritable politique culturelle et d'engager les actions de rattrapage en faveur des secteurs délaissés, comme la lecture publique, la diffusion culturelle. Cela ne se fera pas au détriment des autres secteurs.

Troisièmement, c'est un ballon d'oxygène pour les collectivités locales. C'est la fin de la politique des transferts de charges. Je citerai quelques exemples : la dotation culturelle de 500 millions leur profitera en grande partie, et elles bénéficieront en totalité des 350 millions affectés à l'allègement des charges. Autre exemple parmi tant d'autres : au niveau de la direction de la musique, les crédits d'équipement des collectivités locales passent de 8,8 millions à 34 millions. Les exemples abondent dans ce budget. Je crois que cela permettra aux communes de travailler dans de meilleures conditions.

Quatrièmement, c'est le début du rééquilibrage entre Paris et la province qui intervient sans réduire les crédits affectés à la capitale ni compromettre le fonctionnement des grandes institutions culturelles. Je précise seulement que, si ces crédits augmentent moins que ceux affectés au reste du pays, leur progression est néanmoins nettement plus élevée que celle du coût de la vie. Par exemple, les crédits de fonctionnement destinés à Paris représentent non pas 46,8 p. 100, comme en 1981, du budget mais 35 p. 100. Mai, il ne faut pas oublier que l'Ile-de-France n'est pas Paris et qu'une grande partie de la couronne parisienne est un désert culturel. Ce doit être aussi un des secteurs prioritaires.

Cinquièmement, c'est la mise en place d'une véritable politique de concertation, « tous azimuts », disent certains, mais ce n'est pas gênant. Dans ce domaine, il vaut mieux le « trop plein » que le vide. Surtout, il faut espérer, dans cette grande politique de concertation qui s'est ouverte, obtenir des résultats concrets.

Dans l'impossibilité d'analyser l'ensemble du budget comme l'a fait le rapporteur de la commission des finances, j'en soulignerai simplement quelques aspects.

Le livre est la priorité des priorités. Cette nécessité correspond aux engagements du Président de la République. La lecture publique en est le principal bénéficiaire : les dépenses de fonctionnement augmentent de 296 p. 100 et les autorisations de programme sont multipliées par 4,6, ce qui permettra en particulier de créer dix-sept bibliothèques centrales de prêt afin de mettre en place, dans tous les départements de France, une bibliothèque accessible aux habitants des petites villes et des zones rurales, et d'aider les bibliothèques municipales, puisque cette aide sera multipliée par dix, compte tenu de la dotation régionale.

Le rétablissement de la subvention au centre national des lettres montre votre volonté d'aider la création.

La commission se félicite de l'importance de ces engagements qui traduisent bien votre volonté politique. Elle souhaite que vous présentiez dans quelques mois au Parlement un projet de loi sur les bibliothèques publiques, qui définisse le rôle des collectivités locales, des régions et de l'Etat, qui précise les nouvelles missions des bibliothèques afin que l'élaboration d'un texte cohérent nous permette d'avancer. De la même manière, la commission souhaite que vous nous soumettiez une loi de programme pluriannuelle d'équipement pour la lecture publique et la Bibliothèque nationale.

Au niveau des arts plastiques, les deux priorités que vous avez définies dans le projet de budget, c'est-à-dire la création et la formation, se traduisent dans les faits. En particulier, l'aide aux écoles d'art, que demandent depuis longtemps l'association des maires de France et de nombreux maires, repré-

aient non plus 2 p. 100 mais 50 p. 100 des dépenses d'enseignement supérieur, ce qui est considérable. Cette disposition montre bien votre volonté de traduire vos intentions dans les faits.

Je ferai deux remarques concernant, d'une part, la nécessité de mettre en chantier une grande loi sur la formation artistique, à laquelle vous tenez beaucoup, et, d'autre part, la nécessité de créer au ministère une direction autonome pour les arts plastiques, car il me semble qu'il y a là un vide à combler.

En ce qui concerne les musées, un effort financier important a été consenti en particulier pour le recrutement de personnel. Reste à régler définitivement le problème des statuts de ce personnel, ce qui est en cours.

Comme M. le rapporteur de la commission des finances, j'insisterai sur le musée d'Orsay pour lequel 363 millions d'autorisations de programme étaient prévus dans la dernière loi de programme qui se termine en 1982. Ces chiffres sont déjà dépassés de 116 millions. Vous avez annoncé qu'ils risquaient de doubler au minimum, certains parlent de tripler. Je crois que le Parlement a été trompé sur ce point. L'ancien ministre de la culture et le gouvernement s'étaient engagés à respecter une enveloppe budgétaire et le Parlement avait manifesté la volonté d'en limiter le montant. L'héritage que vous avez trouvé oblige maintenant à finir les travaux.

Je crois qu'il y avait un équilibre à établir entre Paris et la province au niveau des musées et que l'ancien gouvernement a trompé l'Assemblée en prétendant que l'enveloppe serait respectée alors qu'aujourd'hui on s'aperçoit que ce n'est pas possible. Je souhaiterais que vous puissiez le plus rapidement possible donner à l'Assemblée et au Parlement des chiffres exacts pour dresser le bilan du passé.

Mais par là même, ne serait-il pas utile de prolonger la loi de programme de deux ans afin de rééquilibrer les travaux entre Paris et la province ?

Enfin, pour l'action culturelle, on ne peut que se féliciter de la création d'une direction du développement culturel au ministère et d'une augmentation des crédits de fonctionnement de 450 p. 100.

Face à ce budget très satisfaisant, je me dois d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur certains points.

Premièrement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales approuve les grands objectifs de votre budget. Mais vous n'avez pu encore, et c'est normal, nous indiquer toutes les applications de la politique de concertation que vous avez engagée. Aussi nous souhaitons qu'un grand débat ait lieu au printemps sur la politique culturelle qu'entend conduire le Gouvernement, car, monsieur le ministre, vous n'êtes pas le seul concerné.

Deuxièmement, les crédits de 1982 doivent être réellement engagés. Vous avez déjà pris certaines mesures pour y parvenir. Il faudra éviter soit une non-consommation des crédits, soit un gaspillage. L'effort remarquable de l'Etat doit se traduire par une action efficace et par une gestion rigoureuse des institutions dépendant soit de l'Etat, soit des associations, soit des collectivités locales, et il faut que la part de la création vis-à-vis de l'administration soit suffisante.

Troisièmement, vous avez dit, avec raison, qu'avec plus de moyens il faut faire plus mais aussi faire autrement. C'est capital. Les nouveaux moyens mis en œuvre ne doivent pas aller exclusivement à ceux qui en recevaient déjà, même s'ils étaient insuffisants. Il faut, qu'ils aillent aussi vers les exclus de la culture et vers les arts qui étaient exclus du budget de la culture.

Les exclus, les exilés de la culture, on les connaît bien. Il s'agit, au niveau géographique, des zones rurales, des petites villes, des banlieues des grandes cités ; au niveau sociologique, des milieux populaires, de la classe ouvrière, d'une bonne partie du milieu agricole, d'une bonne partie des classes moyennes. Les exclus du budget de la culture, ce sont les arts considérés par le pouvoir précédent comme mineurs : la danse, les marionnettes, la poésie, le jazz, le rock, le cirque, la chanson, la culture régionale.

J'insiste dans mon rapport écrit sur tous ces points et je fais des propositions concrètes. Je n'en citerai que deux.

Le cirque, spectacle naturel et vivant, sans artifice, populaire, touché par la crise économique plus que toute autre forme de spectacle, doit être sauvé. Il est grand temps. Je pense que les moyens dont vous disposez dans votre budget vous permettront d'y parvenir.

Le jazz : d'un côté, notre pays le considère comme un art vivant national avec des artistes, des créateurs, un public de plus en plus nombreux ; de l'autre, on refuse de reconnaître cette forme d'expression confinée aux limites des activités cultu-

relles. Les quelques rares subventions reçues, au titre de la musique, l'étaient au titre de la musique contemporaine, le mot « jazz » faisant peur à la direction de la musique. Il est temps que les choses changent. Je sais que vous en avez la volonté. Vous pouvez être assuré de la volonté du Parlement de sauver les exilés de la culture et les arts qualifiés jusqu'à présent de mineurs.

Quatrièmement, c'est de l'affectation des 150 millions du fonds d'action culturelle que dépendra, en grande partie, la réussite ou l'échec de cette réorientation. Le risque est grand qu'ils ne profitent en priorité aux grands orchestres, aux grandes troupes, mais qu'il ne bénéficie pas aux exclus de la culture. C'est pourquoi il est essentiel que cet argent aille aux régions sous forme de contrats liant les régions et l'Etat. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit, mais de discuter, et il importe que les priorités nationales entrent dans les faits. Je sais que vous y êtes très favorable et que d'autres membres du Gouvernement souhaiteraient que ces crédits soient directement affectés aux régions sans convention. Je vous dis nettement, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qu'il est indispensable que les contrats soient signés et que cette disposition s'insère dans le cadre d'une politique générale.

Cinquièmement, lors de l'examen, en 1982, du projet de loi sur les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales, il faudra tenir compte de la spécificité de la culture. On ne pourra pas, dans ce domaine, sauf cas particuliers, fixer des blocs de compétences. Il faudra définir le maître d'œuvre et la personne chargée de conduire l'opération, mais ne pas supprimer les financements croisés qui sont une des garanties du pluralisme culturel et qui, seuls, permettront de conduire une politique culturelle nationale.

Enfin, dernière remarque, notre réussite au niveau culturel dépendra de votre capacité, de notre capacité de « contaminer », comme vous dites, les autres ministères, l'ensemble de la société française et, pour commencer, l'éducation nationale. Des liaisons étroites doivent s'établir, les barrières administratives et financières se baisser, les mentalités évoluer.

De la même manière, dans les domaines socio-culturel et de la jeunesse et des sports, au niveau de la radio et de la télévision, c'est partout que l'action culturelle doit être mise en œuvre. Il est essentiel d'augmenter le budget de la culture ; pour réussir il faut globaliser notre action.

En conclusion, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter sans aucune réticence ce projet de budget. Il s'agit d'un budget historique qui permet à la vie culturelle de reprendre espoir et à la France de partir à la reconquête de son devenir culturel. C'est un point de départ. Il appartient à tous — créateurs, élus, Gouvernement, associations — d'œuvrer pour que ce grand dessein s'accomplisse. Nous commençons à disposer des moyens pour ce faire, donc à en avoir le pouvoir ; aussi sachons assumer les responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Jack Lang, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, doubler le budget de la culture en temps de crise, est-ce bien raisonnable ?

Alors même que sous l'impulsion vigoureuse du Premier ministre, le Gouvernement et le pays se mobilisent pour gagner la bataille de l'emploi, l'urgence ne commandait-elle pas d'autres priorités ? N'est-ce point là heurter de front le sens commun ?

Sur le chemin des interrogations décapantes, posons la question des questions : un ministère de la culture, pour quoi faire ? Pour éclairer d'un petit coin de ciel bleu le sévère appareil de l'Etat ? Pour apaiser les consciences malheureuses ? Pour féconder l'avenir ?

La réponse à cette importante question, c'est le pays tout entier qui l'a, le 10 mai 1981, proférée. Rappelez-vous les explosions de bonheur aux quatre coins de la France, les retrouvailles de la Bastille, l'invitation à la vie et au mouvement, le déferlement de joie dans toutes les grandes capitales du monde pour célébrer le commencement libérateur.

Même élan, même appel, même enthousiasme, le 21 mai, lorsque, porté par le peuple de Paris, escorté par les écrivains, les créateurs, les savants de plusieurs nations, le nouveau Président gravissait les marches du Panthéon, à la rencontre de Jean Jaurès, de Jean Moulin et de Victor Schoelcher.

Comment pourrait-on aujourd'hui oublier les visages et les voix du quartier Latin et cette ferveur à l'unisson de *L'Hymne à la joie* ? Voici qu'enfin un pouvoir, le pouvoir, n'avait plus peur ni de la jeunesse ni de l'intelligence et que, pour la première fois, les forces de la création se reconnaissaient en lui. Voici qu'enfin, un pouvoir, le pouvoir, renouant avec la mémoire du pays, pouvait inventer à son peuple un avenir.

Rappelez-vous aussi les premiers gestes, simples et éloquents, du Président de la République : la naturalisation de deux grands écrivains, Julio Cortazar et Milan Kundera, préfigurant celle, intervenue voici quelques jour, de Leonid Pliouchitch.

Rappelez-vous encore : sa première visite officielle à Paris fut pour le centre Georges-Pompidou, hommage rendu à la création. Il fut aussi le premier Président de la République française à se rendre au festival d'Avignon, hommage rendu au puissant mouvement du théâtre populaire né avec Jean Vilar et Jeanne Laurent dans la mouvance de la Libération.

Par chacun de ses actes, le Président scelle, dès le début, la réconciliation de l'art et de l'Etat.

Désormais, et je l'espère pour très longtemps, il n'y aura plus, d'un côté, l'imagination des uns tendant leur sébile et le désespoir des autres fabriquant des cocktails molotov. Désormais, le pouvoir, ce pouvoir, s'emploiera, lui aussi, à retrouver, sous les pavés, la plage...

Le droit à la vie : ainsi s'écrit l'appel du 10 mai. Le droit à la vie, ou le droit à l'avenir. Le droit à la vie, c'est le droit au travail — et c'est la principale bataille — et c'est, osons les mots, le droit au bonheur, le droit à la beauté.

Droit au travail, droit à la beauté, même combat ! Les plus pauvres sont toujours privés des deux ; les plus riches sont souvent gavés de l'un et de l'autre.

Droit au travail, droit à la beauté, oui, c'est bien le même combat, la même ambition : redonner au pays santé, ardeur et appétit de vivre, propager le goût d'entreprendre, restaurer l'esprit d'aventure, de recherche et de création.

Une nation ne saurait remporter la victoire sur les champs de bataille de l'économie si la guerre qu'elle mène ne s'éclaire pas d'un autre enjeu, enjeu essentiel non pas seulement pour le niveau de vie, mais aussi pour l'art de vivre.

Dans sa belle région du Nord - Pas-de-Calais, le Premier ministre, qui nous fait l'honneur d'être ici présent ce soir, a dès 1976 montré le chemin en plaçant son conseil régional à l'avant-garde de l'effort culturel : 10 p. 100 de son budget régional sont consacrés à la culture. Car il sait bien qu'une région sans vie intellectuelle, sans vie artistique est une région qui meurt économiquement. Suivant l'exemple du Nord - Pas-de-Calais et d'autres communes pionnières, les élus municipaux de 1977 ont, partout à travers la France, ouvert les chantiers de l'avenir et laboué des terres nouvelles.

Une France en marche, une France au travail, c'est avant tout une France foisonnante et inventive, une France confiante en elle-même, explorant les gisements encore insoupçonnés de son intelligence.

Puis-je avancer une hypothèse ? L'échec économique de nos prédécesseurs fut d'abord un échec culturel. Ils avaient perdu la foi en la force de l'esprit et de la volonté. Nous croyons en la force de l'esprit et de la volonté pour transformer le cours des choses.

La culture, c'est donc la vie de l'esprit. Elle ne peut être confinée en une lointaine forteresse, éloignée des douleurs et des peines des hommes ; elle est la vie même. Par conséquent, la conduite à tenir, pour le ministre de la culture du Gouvernement de Pierre Mauroy, se dessine clairement. Pourquoi un ministère de la culture ? Pour accomplir une double tâche ; apporter sa propre contribution avec les autres ministères de ce Gouvernement, avec le Parlement, au projet de civilisation voulu par le pays, et conduire une politique nouvelle pour l'art et la création.

Et d'abord un ministère au service d'un projet de civilisation. Voilà une tâche qui n'est pas simple. Et fini le temps où, campant jalousement sur ses hauteurs, l'administrateur de la culture somnolait loin des bruits du monde. Place aujourd'hui à une vision plus ample, plus ouverte et plus généreuse ! Cette vision, je la résumerai en quelques mots : la culture n'est la propriété de personne. Elle n'est la propriété ni d'un ministère, fût-il installé rue de Valuis, ni d'une classe, fût-elle la classe possédante, ni d'une ville, fût-elle notre capitale à tous, ni d'un seul secteur, fût-il le secteur public.

La culture n'est pas la propriété d'une administration. Si notre ambition culturelle est une ambition de civilisation, alors aucun ministère n'en est exempté. Chaque administration, chaque service public, chaque entreprise nationale en sera l'artisan. Ce Gouvernement ne compte pas un ministre de la culture, mais, si je puis dire, quarante-quatre ministres de la culture, car chacun à sa manière, peut apporter sa contribution à ce projet d'ensemble. Par chacun de ses actes, chaque ministre contribue à ce projet.

Culturelle, l'abolition de la peine de mort que vous avez décidée ! Culturelle, la réduction du temps de travail ! Culturelle, le respect des pays du tiers-monde ! Culturelle, la reconnaissance

des droits des travailleurs ! Culturelle, l'affirmation des droits de la femme !

Sur chaque membre du Gouvernement repose une responsabilité artistique évidente. Comment, par exemple — comme l'indiquait tout à l'heure M. Pesce — le ministre de la culture pourrait-il seul mettre fin à cette injustice criante qui, un siècle après Jules Ferry, prive des millions d'enfants français du droit effectif à l'apprentissage d'un art ? Ainsi que le Premier ministre l'a annoncé ici même dans son discours-programme, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la culture devront ensemble jeter les bases — et avant l'automne prochain — d'une grande loi sur l'éducation artistique.

Que dire aussi — c'est une évidence — du devoir de coopération entre le ministre de la culture et celui de la communication ?

Comment comprendre que dans cette phase transitoire normale les médias ne puissent pas plus diligemment contribuer à la politique culturelle voulue par le pays ?

Comment justifier que la nation puisse financer — mais je pense que remède y sera apporté bientôt — deux politiques culturelles contradictoires : celle qui sera conduite par le Gouvernement après votre vote d'aujourd'hui et celle qui sera animée par les chaînes de radio et de télévision ? A quoi bon aider, par le budget de l'Etat, la musique qui éveille si, dans le même temps, la musique qui assoupit envahit les antennes ?

Je pourrais multiplier les exemples : pourquoi une architecture nouvelle, pourquoi une autre politique du livre, pourquoi une rénovation des musées, pourquoi une réanimation du marché de l'art, pourquoi une décentralisation artistique, si les télévisions et les radios refusaient de comprendre le sens et la portée de votre effort budgétaire ?

Autre administration clé d'un renouveau culturel : les relations extérieures. Comment se résigner au recul de notre langue ? Comment accepter le déclin des exportations de nos films et de nos livres ? Ici encore, les rênes ont été reprises par le Gouvernement, la coopération bilatérale avec plusieurs pays renforcée, des initiatives internationales lancées : l'implantation, bientôt, d'une fondation européenne pour la culture ; la création d'un conseil des peuples méditerranéens ; l'organisation, sous l'impulsion de l'écrivain Gabriel Garcia-Marquez, d'une fédération des peuples latins et l'installation prochaine à Paris d'une maison des cultures du monde.

Avec le ministre des relations extérieures et le ministre de la communication, les 4 et 5 décembre prochains, nous travaillerons deux jours pour mettre sur pied une meilleure coordination afin d'assurer une présence plus rayonnante de notre pays hors de nos frontières.

Je pourrais poursuivre ce voyage à travers chacun des ministères : pas une seule administration qui puisse échapper à ce combat pour un nouvel art de vivre ! Avec chacun de mes collègues, et dans l'amitié que M. le Premier ministre sait faire régner entre nous, le ministre de la défense comme celui de la santé, ici présent, celui de la justice comme celui de l'industrie, la collaboration est établie.

Dans le même esprit, chacun des membres du Gouvernement s'emploie à appliquer les directives culturelles du Président de la République : généralisation effective du 1 p. 100 à l'ensemble des constructions publiques ; amélioration de la commande publique architecturale. Bref, c'est l'ensemble du secteur public qui devra se mettre en mouvement : entreprises nationales, universités, établissements publics.

Deuxième observation : la culture n'est pas la propriété d'une classe.

Pas plus qu'elle n'appartient à une seule administration, la culture n'est une chasse gardée ou le bien privé d'une classe sociale. On le sait. M. Pesce et M. Planchou l'ont rappelé tout à l'heure : la situation de division en classes sociales se traduit sur le plan culturel. Un Français sur deux n'a jamais vu s'illuminer une scène de théâtre ; trois Français sur quatre n'ont jamais franchi l'enceinte d'un musée ; un Français sur trois n'a jamais rêvé sur un roman ou feuilleté un livre d'art. Pourquoi les plaisirs de l'esprit seraient-ils l'apanage exclusif des privilégiés du savoir et des loisirs ?

L'acte du 10 mai, qui doit à chaque instant nous inspirer, impose aux dirigeants et aux hommes de culture de ce pays un devoir impérieux : ne jamais oublier que si aujourd'hui, par ce doublement des crédits, une chance nouvelle est donnée à la création, c'est aux travailleurs et à leur volonté que nous le devons. C'est à eux que notre ministère doit d'abord penser, sans paternalisme, sans condescendance, et sans se faire trop d'illusions sur la difficulté qu'il y aura, lentement, pas à pas, à transformer le paysage.

Aussi avons-nous, dès notre arrivée, fait savoir aux grandes confédérations syndicales que le ministère de la culture était aussi leur maison. Le saviez-vous ? Elles n'en avaient jamais franchi auparavant les portes.

Troisième observation : la culture n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale.

Le phénomène est connu : des siècles de centralisation ont trop souvent dépossédé les provinces de leurs richesses et de leur dignité. Aujourd'hui encore, telle une pompe aspirante, la capitale draine vers elle artistes, intellectuels et créateurs. On rêve d'un dialogue à mille voix, et retentit seulement un soliloque.

Le pays a tout à gagner à la résurrection des mémoires enfouies et au réveil des imaginations bridées. Finie la culture octroyée d'en haut, même d'une tribune, comme ici ce soir, telles ces miettes de profit que Mme Boucicaut, la dame du Bon Marché, distribuait jadis au bon peuple.

Chaque homme de culture doit aujourd'hui savoir que, quel que soit l'endroit où il est né, quel que soit l'endroit où il vit, il a un plein droit à poursuivre son œuvre sur place. Le « vivre-et-travailler-au-pays » vaut aussi pour les intellectuels et les hommes de culture.

Ainsi, nous l'espérons, le tissu culturel du pays s'irriguera-t-il peu à peu d'un sang neuf, et là où la broussaille avait parfois stérilisé les terres cultivées, la sève de la vie circulera à nouveau.

Quatrième observation : la culture n'est pas la propriété d'un seul secteur, fût-il le secteur public.

Le secteur privé de la culture recouvre des activités nombreuses et essentielles : le livre, le disque, le cinéma, les métiers d'art, le mobilier urbain, la création industrielle, la mode, l'art de l'habitat, la photographie, la facture instrumentale, le marché de l'art. Faut-il abandonner ces activités à leur propre sort, et assister, passif, au déclin de certaines ?

Un Etat libéral pourrait avoir ce comportement ; ce serait accepter la domination croissante des groupes multinationaux. Ni indifférence ni ingérence : tel sera notre mot d'ordre. Il n'y a pas d'un côté la grande culture, la noble culture, aux mains propres, celle du secteur public et, de l'autre, la culture aux mains sales, celle des entrepreneurs d'industries culturelles.

Au moment où, grâce à votre vote, je l'espère, l'Etat va retrouver sa grande tradition de mécénat public, il peut sans complexe se tourner vers le secteur privé et entretenir avec lui des relations adultes et sereines. Au fond, c'est une véritable politique de filières — je vous demande de m'excuser d'employer ce mot qui peut choquer quand on parle d'art et de culture — qui devra être négociée, branche par branche, secteur par secteur.

Pas davantage, le Gouvernement ne découragera le mécénat privé, dès lors qu'il n'est plus le substitut à un Etat défaillant, mais l'allié d'un pays qui croit à nouveau en lui-même.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, c'est un vaste mouvement qu'il nous faut aujourd'hui mettre en branle. Les acteurs sont nombreux : l'Etat, les collectivités locales, les entreprises publiques, les entreprises privées, les organisations syndicales, les mouvements culturels, les artistes, les hommes de culture.

Au printemps prochain, des assises nationales pour la culture réuniront l'ensemble des partenaires de la vie culturelle du pays et un plan national pour la culture traduira les nouvelles aspirations des citoyens et des créateurs.

Un ministère au service de l'art et de la création.

Après une longue adolescence, l'âge de la maturité est enfin venu pour ce ministère. Il a vingt-deux ans. L'heure du passage à l'âge adulte n'a que trop tardé. Parent pauvre du budget de l'Etat, il en était en quelque sorte la « Cendrillon ». Six milliards de francs, un doublement en francs courants, c'est une première étape vers le 1 p. 100 promis et décidé pour 1983. C'est la volonté même du Président de la République, c'est la volonté même du Premier ministre, confirmée par le plan intérimaire.

Saluons l'événement, car on ne le reverra pas de sitôt ! Ce n'est pas chaque année qu'on doublera le budget de la culture. Jamais en une année une administration de l'Etat n'avait connu pareille progression.

C'est une nouvelle naissance. André Malraux, à qui cette croissance avait été refusée, avait coutume de dire, pour minimiser l'importance des crédits de la culture et pour tenter de convaincre les députés : « Trois sous multipliés par deux, cela ne fait jamais que six sous. » Et Jacques Duhamel, passant de l'agriculture au ministère de la rue de Valois, observait : « Ce sont les mêmes chiffres, mais les uns sont libellés en nouveaux francs alors que les autres le sont en anciens francs. » (Sourires.)

Certes, la progression est spectaculaire, mais en même temps elle est modeste. Trois milliards de francs de plus, c'est l'équivalent de cent cinquante kilomètres d'autoroute.

Non, le ministère de la culture ne croulera pas sous l'or. Les besoins, vous le savez, sont immenses, et vous, élus du peuple, élus de circonscriptions populaires, vous qui côtoyez le désert culturel, vous savez l'immensité des besoins à satisfaire.

Du reste, les chiffres en eux-mêmes ne sont rien ; ce sont les tâches qui justifient les chiffres. Pourquoi ce budget accru ? Simplement pour « faire plus », sans rien changer à rien, ou un budget accru pour faire mieux et pour faire autrement ? La réponse est évidente si l'on veut être à la mesure de la confiance du Parlement et du pays.

D'ailleurs, sans argent — les caisses étaient vides à notre arrivée — et en six mois, la preuve a été faite qu'avec un peu de volonté politique, avec le soutien d'un gouvernement ardent et actif, on peut inverser le cours des choses.

Je cite sans hiérarchie : la loi sur le prix du livre, la réforme de l'Opéra, la réorganisation de trois directions du ministère, la création d'une nouvelle direction du développement culturel, la désignation de nouveaux animateurs de centres dramatiques nationaux, sans parler des grands projets énoncés par le Président de la République : la Villette, la Défense, la préparation d'une grande exposition universelle pour 1989.

Et pour 1982, quelle politique ?

Le temps me manque pour vous exposer, secteur par secteur, nos différents projets, tant est féconde l'imagination de ceux qui veulent bien travailler à nos côtés.

Deux maîtres mots résument notre politique, qui ont d'ailleurs été prononcés tout à l'heure par vos deux rapporteurs : création et décentralisation. Donner toutes ses chances à chaque créateur français, donner toutes ses chances à chaque citoyen français, quel que soit son lieu d'habitation, quel que soit son lieu de vie.

La création, faut-il de longs discours pour en justifier la nécessité ? Quand on ne crée pas, on meurt, et quand on ne crée pas librement, on meurt aussi. Il n'y aura pas d'art imposé, ni par l'Etat ni par la mode. Libre cours à toutes les formes, et en tous lieux. Pas de modèle unique, et à chacun ses choix : l'art savant ou l'art populaire, l'art nouveau, l'art traditionnel. Et le budget que nous vous présentons ce soir illustre cette orientation.

Et le patrimoine, diront certains, sera-t-il sacrifié à la création ? Nul besoin pour nous d'une année du patrimoine pour le bien traiter. Mieux que jamais, et sans tambour ni trompette, il sera préservé, entretenu, enrichi. D'ailleurs, comment le séparer de la création ? La création s'en nourrit, et le patrimoine doit s'ouvrir largement au bouillonnement du temps présent.

La décentralisation est l'autre maître mot de notre politique. Sous ce vocable, il y a beaucoup de confusion parfois. Sachons en distinguer clairement les composantes. Décentraliser, cela signifie beaucoup de choses à la fois, et souvent contradictoires.

C'est la revendication simultanée de trois droits.

D'abord, le droit des élus à s'auto-administrer — la loi Defferre va dans ce sens — et à concevoir leur politique culturelle.

Ensuite, le droit des artistes à créer dans leur ville, à vivre dans leur cité. Les artistes, d'ailleurs — c'est l'un des paradoxes français — ne se considèrent comme authentiquement « décentralisés » qu'une fois reconnus par la collectivité nationale. C'est un peu notre rôle de contribuer à cette reconnaissance nationale.

Enfin, le droit des citoyens à la présence parmi eux d'une vie culturelle intense.

Ces trois droits ne sont pas toujours faciles à ajuster ensemble, il faut le reconnaître, mais c'est la vie, comme on dit. Notre travail d'arbitrage doit, là, intervenir ; je crois qu'il se fera dans la bonne humeur et la confiance.

Trois droits, mais aussi un devoir : le devoir de l'Etat de réparer des siècles de blessures et de rabutage des cultures. En paiement de cette dette qu'il a contractée, l'Etat doit aujourd'hui contribuer — on l'a rappelé tout à l'heure — au reensemencement et à une nouvelle irrigation du pays.

Ainsi, région par région — nous avons commencé dans le Nord — sans exclure les départements ni les communes, l'Etat conclura des conventions de développement culturel.

Suis-je trop optimiste ? C'est la question que je poserai avant de conclure.

Je sens, et d'autres avec moi, qu'avec le mois de mai, notre pays connaîtra bientôt une ère nouvelle d'éclosion artistique et intellectuelle. En tout cas, toutes les conditions sont réunies pour une renaissance : les talents, la volonté, le climat spirituel sont là.

J'aurais voulu, mais le temps me manque, vous exposer chacun de nos projets : création du musée de la mode, gratuité des musées nationaux le mercredi, constitution d'un fonds d'incitation à la création pour les arts plastiques, d'une école pour la création industrielle, ouverture de nouveaux chantiers de jeunes pour l'archéologie et les monuments historiques.

Je parlerai de tout cela en répondant à vos questions.

Par une décision prise hier, je vous l'annonce et je réponds ainsi à la préoccupation exprimée par l'un de vos rapporteurs, le ministre chargé du budget a donné son accord à la création d'un Centre national des arts plastiques, établissement public qui, à l'instar du Centre du cinéma, assurera l'unité de gestion des arts plastiques, en respectant pleinement les statuts des personnels.

Quelques mots pour conclure.

J'appartiens personnellement à une génération d'hommes de culture — dont certains sont sur ces bancs — pour qui l'Etat, pendant toute leur vie, était l'ennemi, non seulement l'ennemi politique mais aussi l'ennemi intellectuel.

Je suis fier, et je suis heureux de le dire devant le Premier ministre, d'appartenir à un Gouvernement pour qui l'art et la culture sont des alliés.

On ne l'a pas assez dit : jamais, dans l'histoire récente de la République, le pouvoir n'avait bénéficié d'un tel assentiment et d'un tel soutien des hommes de culture. Par certaines — j'en reçois les doubles — les témoignages d'écrivains, de cinéastes, de peintres, de compositeurs affluent vers le Président de la République pour lui dire leur gratitude.

Et pourquoi cette ferveur et cet élan ? Parce que les hommes de culture sentent que ce Gouvernement est celui du respect de la parole donnée et de la morale politique, le Gouvernement du respect de la dignité des travailleurs et des artistes, qui croit en l'avenir et refuse la défaite.

Serons-nous, à la place où le Gouvernement a bien voulu nous placer, dignes de cette confiance ? Ce ministère, mesdames, messieurs les députés, sera-t-il à la hauteur de la confiance que votre vote de tout à l'heure signifiera ? Oui, si nous savons prendre exemple sur ce que fut le long combat de la gauche et de François Mitterrand.

Ce combat mené par ceux qui ont cru et se sont battus sans jamais dévier de leur voie, ce combat vaut manifeste culturel. Il proclame l'exigence de la rigueur et la force de la volonté. Il montre aux responsables, à nous tous, la voie à choisir : savoir résister aux modes et aux vagues, semer les idées neuves même contre les vents contraires et, surtout, regarder loin et grand pour s'arracher à l'attraction des idées reçues.

Lorsqu'on a le bonheur d'être le ministre de la culture de Pierre Mauroy et de François Mitterrand, on se sent habité à la fois par cette exigence et par la modestie. Sera-t-on à la hauteur de cette confiance si généreusement offerte par le Président de la République et par le Premier ministre ? A lui seul, je l'ai souligné tout à l'heure, le ministre de la culture ne peut pas transformer le paysage. Il revient aux hommes de création, aux artistes, aux hommes de culture d'accompagner le mouvement. A eux d'ouvrir de nouveaux chemins, ceux que le peuple français a défrichés le 10 mai. A eux aussi, et pas seulement au ministre de la culture, d'être à la mesure de l'événement, à la mesure de l'attente du pays et des travailleurs.

Je livre à votre méditation, à la nôtre, mais aussi à celle de certains donneurs de leçons, cette belle phrase de Schiller, écrite en 1796, lors de la réouverture du théâtre de Weimar : « L'art a le droit, lui aussi, de tenter un vol plus haut ; oui, il doit le faire, s'il ne veut pas avoir honte devant la scène de la vie. »

Je m'emploierai pour ma part à faire en sorte que les hommes de culture n'aient pas honte de votre confiance, n'aient pas honte de la scène de la vie choisie par le peuple français. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Santoni, pour un fait personnel. (*Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Hyacinthe Santoni. Je regrette que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, ne soit plus présent parmi nous : en effet, il n'a pas répondu sur certains points que j'avais évoqués, alors qu'il a très longuement répondu à plusieurs élus de la gauche, notamment à un élu de Paris et ce jusque dans les détails : état des commissariats de la capitale, agressions dans le métro, etc.

Peut-être l'élu de Marseille que je suis n'avait-il pas le droit d'évoquer les problèmes qui se posent dans sa ville ? (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) J'étais pourtant en droit d'espérer des réponses sur les effectifs de police à Marseille et le découpage cantonal.

Oui, je suis fidèle à moi-même et à toutes celles et à tous ceux qui m'ont fait confiance, jouant tout simplement mon rôle d'élu national, mais aussi d'élu local.

M. le ministre d'Etat est aussi très fidèle à lui-même, pratiquant l'invective et l'insulte (*Exclamation sur les bancs des socialistes et des communistes*), recourant sans cesse à un amalgame indécent. Il est fidèle aux méthodes qui ont toujours été les siennes dans sa ville de Marseille.

Le jeune parlementaire que je suis se permet de lui dire tout simplement : « Non, monsieur le ministre, vous n'avez pas les qualités nécessaires à un homme d'Etat (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), vous vous laissez emporter par votre naturel et vous perdez facilement votre sang-froid ! » (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture (suite) :

Annexe n° 9. — M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome IV, de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Services du Premier ministre : Droits de la femme :

Annexe n° 27. — M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXVII, de Mme Ghislaine Toutain, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Services du Premier ministre : Relations avec le Parlement, Rapatriés, Services divers, Secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social et budget annexe des Journaux officiels :

Annexe n° 29 (Relations avec le Parlement). — M. Edmond Alphandery, rapporteur spécial ;

Annexe n° 30 (Rapatriés). — M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXV, de M. Gérard Collomb, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 31 (Services divers). — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 32 (Secrétariat général de la défense nationale). — M. Henri de Gastines, rapporteur spécial ; avis n° 473, tome VII, de M. Jacques Huyghues des Etages, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 33 (Conseil économique et social). — M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 47 (Journaux officiels). — M. Michel Barnier, rapporteur spécial.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

